

États financiers (non audités)

Comptes consolidés non audités de FNAC DARTY
aux 31 décembre 2020 et 2019

Compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2020	2019
Produits des activités ordinaires	4-5	7 490,7	7 348,6
Coût des ventes		(5 304,9)	(5 113,2)
Marge brute		2 185,8	2 235,4
Charges de personnel	6-7	(1 055,1)	(1 096,0)
Autres produits et charges opérationnels courants		(915,5)	(847,9)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	0,1	1,8
Résultat opérationnel courant	9	215,3	293,3
Autres produits et charges opérationnels non courants	10	(15,9)	(28,6)
Résultat opérationnel		199,4	264,7
Charges financières (nettes)	11	(51,4)	(79,1)
Résultat avant impôt		148,0	185,6
Impôt sur le résultat	12	(59,6)	(71,5)
Résultat net des activités poursuivies		88,4	114,1
dont part du Groupe		95,6	115,1
dont part des intérêts non contrôlés		(7,2)	(1,0)
Résultat net des activités non poursuivies	31	(94,4)	(10,2)
dont part du Groupe		(94,4)	(10,2)
dont part des intérêts non contrôlés		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		(6,0)	103,9
dont part du Groupe		1,2	104,9
dont part des intérêts non contrôlés		(7,2)	(1,0)
Résultat net part du Groupe		1,2	104,9
Résultat par action (en euros)	13	0,05	3,96
Résultat dilué par action (en euros)	13	0,04	3,92
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies		95,6	115,1
Résultat par action (en euros)	13	3,61	4,34
Résultat dilué par action (en euros)	13	3,53	4,30

État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2020	2019
Résultat net		(6,0)	103,9
Ecart de conversion		1,3	(1,3)
Juste valeur des instruments de couverture		(2,0)	(0,8)
Éléments recyclables en résultat	14	(0,7)	(2,1)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		(25,5)	(15,9)
Éléments non recyclables en résultat	14	(25,5)	(15,9)
Autres éléments du résultat global, après impôt	14	(26,2)	(18,0)
Résultat global total		(32,2)	85,9
dont part du Groupe		(25,0)	86,9
dont part des intérêts non contrôlés		(7,2)	(1,0)

État de la situation financière consolidée pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2020	2019 retraité*
Goodwill	15	1 654,3	1 654,1
Immobilisations incorporelles	16	505,6	511,0
Immobilisations corporelles	17	594,2	614,9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	18	1 109,4	1 189,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence	8	0,1	21,4
Actifs financiers non courants	20	32,6	27,9
Actifs d'impôts différés	12.2.2	67,3	82,7
Autres actifs non courants	24.2	0,0	0,1
Actifs non courants		3 963,5	4 101,8
Stocks	22	960,2	1 079,4
Créances clients	23	285,4	274,8
Créances d'impôts exigibles	12.2.1	3,6	2,8
Autres actifs financiers courants	24.1	6,8	11,6
Autres actifs courants	24.1	361,1	369,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	1 568,7	995,5
Actifs courants		3 185,8	2 733,4
Actifs détenus en vue de la vente	31	0,0	200,6
Total actif		7 149,3	7 035,8

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2020	2019 retraité*
Capital social		26,6	26,5
Réserves liées au capital		971,2	971,3
Réserves de conversion		(4,5)	(5,8)
Autres réserves et résultat net		375,2	395,9
Capitaux propres part du Groupe	25	1 368,5	1 387,9
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés	25	4,9	10,4
Capitaux propres	25	1 373,4	1 398,3
Emprunts et dettes financières à long terme	28.1	901,9	936,4
Dettes locatives à long terme	28.2	884,1	967,0
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	26	205,9	176,7
Autres passifs non courants	24.2	124,4	189,5
Passifs d'impôts différés	12.2.2	164,6	203,2
Passifs non courants		2 280,9	2 472,8
Emprunts et dettes financières à court terme	28.1	552,9	77,0
Dettes locatives à court terme	28.2	229,7	212,3
Autres passifs financiers courants	24.1	13,0	18,2
Dettes fournisseurs	24.1	1 784,4	1 888,7
Provisions	27	30,6	39,0
Dettes d'impôts exigibles	12.2.1	30,0	9,4
Autres passifs courants	24.1	854,4	785,0
Passifs courants		3 495,0	3 029,6
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	31	0,0	135,1
Total passif		7 149,3	7 035,8

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies		88,4	114,1
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		329,6	304,0
Capacité d'auto-financement	30.1	418,0	418,1
Charges et produits d'intérêts financiers		48,9	72,9
Dividendes reçus		(0,2)	0,0
Charge nette d'impôt exigible	12.1	77,8	79,4
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts		544,5	570,4
Variation du besoin en fonds de roulement	24	67,2	51,8
Impôts sur le résultat payés		(65,5)	(70,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	30.1	546,2	551,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(108,0)	(147,0)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,3	2,0
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée		(9,1)	(92,5)
Acquisitions d'autres actifs financiers		(1,3)	(1,4)
Intérêts et dividendes reçus		0,2	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	30.2	(116,9)	(238,9)
Augmentation / Diminution de capital		0,0	7,1
Autres opérations avec les actionnaires		0,0	0,0
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		0,7	(21,0)
Dividendes versés aux actionnaires		0,0	0,0
Émission d'emprunts		500,0	650,0
Remboursement d'emprunts		(58,6)	(650,0)
Remboursements des dettes locatives	28.2	(225,2)	(212,8)
Intérêts payés sur dettes locatives	11	(21,9)	(21,1)
Augmentation des autres dettes financières		0,0	100,0
Remboursement des autres dettes financières		0,0	(10,4)
Intérêts versés et assimilés		(25,2)	(45,8)
Financement du fonds de pension Comet	30.4	(0,4)	(4,6)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	30.3	169,4	(208,6)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	31	(25,0)	(27,6)
Incidence des variations des cours de change		(0,5)	0,2
Variation nette de la trésorerie		573,2	76,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	21	995,5	918,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	21	1 568,7	995,5

Variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019

	Nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
						Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2018	26 605 439	26,6	984,4	(4,5)	247,0	1 253,5	7,5	1 261,0
Résultat global total				(1,3)	88,2	86,9	(1,0)	85,9
Variation de capital	(89 867)	(0,1)	(13,1)			(13,2)		(13,2)
Titres d'auto-contrôle					(0,6)	(0,6)		(0,6)
Valorisation des paiements fondés sur les actions					7,7	7,7		7,7
Impact 1ere application IFRS 16					(0,4)	(0,4)		(0,4)
Variation de périmètre					55,7	55,7	3,7	59,4
Autres mouvements					(1,7)	(1,7)	0,2	(1,5)
Au 31 décembre 2019	26 515 572	26,5	971,3	(5,8)	395,9	1 387,9	10,4	1 398,3
Résultat global total				1,3	(26,3)	(25,0)	(7,2)	(32,2)
Variation de capital	92 999	0,1	(0,1)			0,0		0,0
Titres d'auto-contrôle					0,5	0,5		0,5
Valorisation des paiements fondés sur les actions					8,1	8,1		8,1
Variation de périmètre					(1,8)	(1,8)	1,8	0,0
Autres mouvements					(1,2)	(1,2)	(0,1)	(1,3)
Au 31 décembre 2020 (1)	26 608 571	26,6	971,2	(4,5)	375,2	1 368,5	4,9	1 373,4

⁽¹⁾ Valeur nominale des actions de 1 euro.

Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

<i>Note 1 Généralités</i>	9
<i>Note 2 Principes et méthodes comptables</i>	10
<i>Note 3 Faits marquants</i>	35
<i>Note 4 Secteurs opérationnels</i>	37
<i>Note 5 Produits des activités ordinaires</i>	41
<i>Note 6 Charges de personnel</i>	42
<i>Note 7 Plans de rémunération de la performance</i>	43
<i>Note 8 Entreprises associées</i>	53
<i>Note 9 Résultat opérationnel courant</i>	55
<i>Note 10 Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	56
<i>Note 11 Charges financières (nettes)</i>	57
<i>Note 12 Impôt</i>	58
<i>Note 13 Résultats par action</i>	62
<i>Note 14 Autres éléments du résultat global</i>	64
<i>Note 15 Goodwill et regroupements d'entreprises</i>	65
<i>Note 16 Immobilisations incorporelles</i>	66
<i>Note 17 Immobilisations corporelles</i>	67
<i>Note 18 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location</i>	68
<i>Note 19 Tests de dépréciation des actifs non financiers</i>	69
<i>Note 20 Actifs financiers non courants</i>	72
<i>Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	72
<i>Note 22 Stocks</i>	73
<i>Note 23 Créances clients</i>	74
<i>Note 24 Actifs et passifs courants et autres actifs et passifs non courants</i>	75
<i>Note 25 Capitaux propres</i>	77
<i>Note 26 Avantages du personnel et assimilés</i>	78
<i>Note 27 Provisions</i>	82
<i>Note 28 Dettes financières</i>	83
<i>Note 29 Endettement financier net</i>	87

<i>Note 30 Tableau des flux de trésorerie</i>	88
<i>Note 31 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies</i>	94
<i>Note 32 Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels</i>	96
<i>Note 33 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêt, de change et aux fluctuations de cours de bourse</i>	99
<i>Note 34 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers</i>	103
<i>Note 35 Transactions avec les parties liées</i>	104
<i>Note 36 Rémunération des dirigeants</i>	105
<i>Note 37 Honoraires des commissaires aux comptes</i>	107
<i>Note 38 Événements postérieurs à la clôture</i>	108
<i>Note 39 Liste des filiales consolidées au 31 décembre 2020</i>	109
<i>Note 40 Taux de change utilisés pour la conversion des sociétés en monnaie étrangère</i>	111

Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note 1 Généralités

1.1 Généralités

Fnac Darty, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est situé 9, rue des Bateaux-Lavoires, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 055800296. La société Fnac Darty est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 reflètent la situation comptable de Fnac Darty et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 23 février 2021, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires dont la date est prévue le 27 mai 2021.

1.2 Contexte de publication

Fnac Darty, composé de la société Fnac Darty et ses filiales (collectivement « Fnac Darty »), est le leader de la distribution de biens de loisirs, techniques et électroménagers pour le grand public en France et un acteur majeur sur les autres marchés géographiques où il est présent à savoir l'Espagne, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Fnac Darty a également une présence en franchise au Maroc, au Qatar, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Congo et en Tunisie.

L'admission des titres de Fnac Darty aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, impose l'établissement de comptes consolidés établis selon les normes IFRS. Les modalités d'établissement de ces comptes sont décrites en Note 2 Principes et Méthodes comptables.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros. Les tableaux des états financiers comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations, telles que publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*), et les SIC (*Standard Interpretation Committee*).

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2020.

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels précédents, à l'exception, le cas échéant, des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier de l'année du dernier exercice (cf. Note 2.2 – référentiel IFRS appliqué).

Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

2.2 Référentiel IFRS appliqué

2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2020 :

L'IASB a publié les textes suivants pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative :

- **Amendements à IFRS 3 : définition d'une activité,**
- **Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 : réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) – Phase 2,**
- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme « significatif » dans les états financiers,**
- **Amendements aux références du cadre conceptuel pour les normes IFRS.**

2.2.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- **Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 16 – Contrats de location.**

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié une décision définitive concernant la détermination de la durée des contrats de location et clarifie notamment la détermination de la période exécutoire et la cohérence entre la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et de la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. Cette décision ne porte pas sur la détermination de la durée d'utilité des agencements. La décision de l'IFRS IC est venue préciser la notion de pénalité à retenir pour déterminer la période exécutoire du contrat au sens de la norme IFRS 16. L'IFRS IC a confirmé qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le preneur ou le bailleur subit une pénalité plus que négligeable en cas d'arrêt du contrat en se fondant sur une conception large de la notion de pénalité sans se limiter aux seules pénalités contractuelles ou monétaires. En ce sens les contrats en tacite prolongation et les contrats à échéances proches sont impactés.

Selon l'IFRS IC,

- La durée de location doit refléter la période raisonnablement certaine durant laquelle l'actif loué sera utilisé. Le caractère exécutoire du contrat doit donc être apprécié d'un point de vue économique et non d'un seul point de vue juridique ;

- la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué doivent être cohérentes, sans conséquence sur la détermination de la durée d'utilité des agencements.

Les travaux de révision des durées de location initialement retenues pour tenir compte de cette décision de l'IFRS IC ont été menés dans le courant du second semestre 2020, et ont entraîné une réévaluation de la dette locative de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2019, en contrepartie du droit d'utilisation. L'impact sur le compte de résultat 2019 est non significatif. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'application de la décision de l'IFRS IC est détaillé en note 2.8 – Immobilisations corporelles.

- **Amendement à la norme IFRS 16 - Concessions de loyers liées à la crise de la COVID-19**

Cet amendement publié le 28 mai 2020, prévoit une application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et permet une application anticipée, y compris pour les états financiers qui n'auraient pas encore été arrêtés au 28 mai 2020. Cet amendement prévoit, sous conditions, la possibilité pour le preneur d'un contrat de location, à qui le bailleur aurait accordé des aménagements de loyers du fait de la crise de la COVID-19, de ne pas apprécier si ces aménagements constituent ou non une modification du contrat de location et de les comptabiliser en général immédiatement en résultat comme loyer variable négatif.

Le Groupe a décidé d'appliquer cet amendement dans les comptes annuels 2020 et donc de reconnaître l'impact de l'allègement des loyers dans le résultat de la période.

2.2.3 Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post 2020 :

L'IASB a également publié les textes suivants pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative :

- **IFRS 17 : Contrats d'assurance,**
- **Amendements à IFRS 3 : Mise à jour des références au Cadre conceptuel,**
- **Amendements à IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants,**
- **Amendements à IAS 16 : comptabilisation des produits générés avant la mise en service,**
- **Amendements à IAS 37 : contrats déficitaires – coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire,**
- **Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.**

2.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.3.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la valeur de marché à la date d'acquisition, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- de la quote-part des titres conservés d'une filiale ou d'une entreprise associée, évalués à la juste valeur au moment de la perte de contrôle ou d'influence notable ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

2.3.2 Utilisation d'estimation et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés, des contrats de location et des justes valeurs des instruments financiers. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Note 2.8, 18 et 28.2	Contrats de location	<p>Hypothèse concernant la durée de location retenue : Pour déterminer la durée de location à prendre en compte pour chaque contrat, une double approche a été retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contractuelle, fondée sur l'analyse des contrats <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour les magasins considérés comme stratégiques ou standard, la durée de location retenue correspond à l'échéance contractuelle du bail, augmentée des éventuelles options de renouvellement à la main exclusive du preneur ▪ pour les magasins considérés comme non stratégiques, la date de fin de contrat correspond à la première option de sortie possible, avec une période minimum de douze mois - économique, fondée sur la catégorisation des actifs sous-jacents loués, en fonction de critères d'emplacement, de performance, d'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables. <p>En pratique :</p> <p>L'approche économique préconisée par l'IFRS IC est appliquée à l'ensemble des baux et aboutit pour chaque bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit au maintien de l'échéance contractuelle du bail, car celle-ci reflète la durée de location résiduelle raisonnablement certaine - soit à la prolongation de la durée résiduelle si celle-ci est jugée trop courte au regard de la durée de location raisonnablement certaine selon une approche économique. <p>Hypothèse concernant les taux d'actualisation : une grille de taux par maturité a été établie pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la duration de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'évènement</p>
Notes 2.9 et 22	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 2.10 et 19	Tests de dépréciation des actifs non financiers	<p>Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie pour le test de perte de valeur</p> <p>Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)</p> <p>Appréciation du contexte économique et financier des pays</p>

		dans lequel le Groupe opère
Note 2.11.3	Juste valeur des dérivés de couverture	Fnac Darty évalue la juste valeur des dérivés en retenant les valorisations fournies par les organismes financiers
Note 20	Actifs financiers non courants	Estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées
Notes 2.13 et 12	Impôt	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles, ainsi que des hypothèses de taux d'impôts différés
Notes 2.15 et 27	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques
Notes 2.16 et 26	Avantages du personnel et assimilés	Taux d'actualisation et taux de progression des salaires. Le taux de progression des salaires est basé sur une observation historique et il est en ligne avec les objectifs d'inflation long terme de la zone euro.
Notes 2.18 et 5	Produits des activités ordinaires	Étalement des revenus liés aux ventes de cartes de fidélité et aux ventes d'extensions de garantie sur la durée où les services sont rendus de façon à refléter le calendrier des avantages fournis Reconnaissance des produits d'activités ordinaires en ventes brutes ou en commissions selon l'analyse de l'intervention du Groupe en qualité de principal ou agent Les principaux indicateurs de jugement sur la qualification agent / principal sont : <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité première de l'exécution du contrat • L'exposition au risque sur stocks • Fixation du prix de vente
Note 2.19	Coût de ventes des marchandises	À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales
Note 7	Plans de rémunération de la performance	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des instruments attribués (volatilité attendue, rendement de l'action, taux d'actualisation, turnover attendu des bénéficiaires), estimation de réalisation des conditions de performance futures
Note 31	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies	Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession

2.3.3 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie de Fnac Darty est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé. Il est ventilé selon trois catégories :
- les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle (y compris les flux de trésorerie liés à l'impôt) ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations hors contrats de location) ;

- les flux de trésorerie liés aux activités de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés) et le remboursement des dettes locatives et intérêts assimilés lié à l'application d'IFRS 16.

L'acquisition d'un actif dans le cadre d'un contrat de location est sans effet sur les flux de trésorerie à la mise en place de la transaction, celle-ci étant non monétaire. En revanche, les loyers payés sur la période du financement sont ventilés entre la part d'intérêts payés sur dettes locatives et le remboursement de la dette locative, tous deux positionnés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

2.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

2.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les entités pour lesquelles le Groupe :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement,
- à la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Généralement une relation de contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat,
- de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

2.4.2 Mise en équivalence des entreprises associées

Fnac Darty exerce une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer, à la date à laquelle la société devient une entreprise associée ou une coentreprise, une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée. Cette participation est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. Elle est ensuite ajustée après la date d'acquisition de la quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue. Ces résultats peuvent être retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Le profit ou la perte lié à la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (lors de la prise de contrôle d'une société mise en équivalence) sont enregistrés sur la ligne

« Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Le goodwill des sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable des titres et n'est pas présenté séparément. Il ne fait donc pas l'objet d'un test de dépréciation distinct.

Toutes les sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont rattachées à un de ses secteurs opérationnels. Elles sont intégrées dans le reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel elles appartiennent. De ce fait, le Groupe a estimé qu'il était pertinent de classer au sein du résultat opérationnel la quote-part dans les résultats de ses sociétés mises en équivalence.

2.4.3 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- La différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- Soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- Soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges non courantes sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

2.5 Conversion des devises étrangères

2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe.

2.5.2 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe 2.11.3 « Instruments dérivés » de la note 2.11 « Actifs et passifs financiers ».

2.5.3 Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- Les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de change de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- L'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de change de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne écarts de conversion.

2.5.4 Investissement net dans un établissement à l'étranger

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée dans l'état du résultat global et sont reconnus en résultat à la date de perte de contrôle.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés dans l'état du résultat global pour la partie efficace de la couverture, au sein des autres éléments du résultat global, et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

2.6 Goodwill

Les goodwill sont reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.4.3.

À compter de la date d'acquisition, le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie définies par le Groupe. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les goodwill ne sont pas amortis. Les Unités Génératrices de Trésorerie auxquels le goodwill est alloué font l'objet annuellement au cours du second semestre de l'exercice d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Le test de dépréciation de l'exercice clos est décrit dans la note 19.

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques. La valeur d'entrée de l'ensemble des marques du Groupe a été déterminée sur la base de l'approche dite des Relief From Royalties, qui consiste à évaluer la somme actualisée des économies de redevances (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques inscrites au bilan du Groupe sont les marques Darty et Vanden Borre, valorisées lors de l'acquisition de Darty, la marque Wefix valorisée suite à l'acquisition de la filiale Wefix, la marque BilletReduc valorisée en février 2019 suite à l'acquisition de la filiale 123Billets, et la marque Nature & Découvertes valorisée en août 2019 suite à l'acquisition de la filiale Nature & Découvertes.

Les immobilisations incorporelles incluent également les relations franchisés qui représentent les contrats conclus avec les franchisés de Darty évalués lors de l'acquisition de Darty. Ils ont été évalués sur la base de l'approche des surprofits, consistant à calculer la somme actualisée des marges opérationnelles futures qui leur sont attribuables, après impôts et rémunération des actifs de support. Les relations franchisés constituent des immobilisations à durée de vie définie et sont amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont constituées également des logiciels évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les logiciels acquis dans le cadre des opérations courantes ainsi que ceux développés en interne par le Groupe répondant à l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité comprise entre un et huit ans.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque élément d'actif, soit de 8 à 20 ans pour les agencements et aménagements ainsi que les constructions, et de 3 à 10 ans pour les matériels.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marché. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient.

Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 institue la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette locative à la mise en place de chaque contrat de location, à l'exception possible des contrats de location à court terme (d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Ainsi, une dette de location est comptabilisée au bilan dès l'origine du contrat pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives à long terme » et « dettes locatives à court terme » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ». Ils sont amortis sur la durée de location retenue qui correspond en général à la durée exécutoire du contrat, sauf si celle-ci a été réestimée en fonction d'une approche économique permettant de déterminer la durée d'utilisation raisonnablement certaine.

La durée exécutoire de chaque contrat de location correspond à la période maximale du contrat et cesse lorsque le Groupe en tant que preneur et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat sans autorisation de l'autre partie et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue est estimée en fonction de la période non résiliable et du caractère raisonnablement certain de l'exercice (ou non) des options de renouvellement et de résiliation. Elle correspond :

- à la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue peut être limitée par la prise en compte, ou non, des options de sortie anticipée des contrats de location en fonction de critères économiques relatifs aux actifs loués afin de déterminer la durée raisonnablement certaine de location pour chaque contrat. Les critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), le caractère stratégique du magasin, ainsi que sa rentabilité. D'une façon générale, les critères d'appréciation sont basés sur la qualité de l'actif et les spécificités du marché et des contrats.
- Conformément à l'approche économique préconisée par l'IFRS IC (décision du 16 décembre 2019), cette durée est estimée en fonction de critères économiques parmi lesquels la qualité de l'emplacement, la performance, l'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables.

Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 16 – Contrats de location :

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié une décision définitive concernant la détermination de la durée des contrats de location et clarifie notamment la détermination de la période exécutoire et la cohérence entre la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et de la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. La décision de l'IFRS IC est venue préciser la notion de pénalité à retenir pour déterminer la période exécutoire du contrat au sens de la norme IFRS 16. L'IFRS IC a confirmé qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le preneur ou le bailleur subit une pénalité plus que négligeable en cas d'arrêt du contrat en se fondant sur une conception large de la notion de pénalité sans se limiter aux seules pénalités contractuelles ou monétaires. En ce sens les contrats en tacite prolongation et les contrats à échéances proches sont impactés.

Selon l'IFRS IC,

- La durée de location doit refléter la période raisonnablement certaine durant laquelle l'actif loué sera utilisé. Le caractère exécutoire du contrat doit donc être apprécié d'un point de vue économique et non d'un seul point de vue juridique ;

- la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué doivent être cohérentes.

Les travaux de révision des durées de location initialement retenues pour tenir compte de cette décision de l'IFRS IC ont été menés dans le courant du second semestre 2020, et ont entraîné une réévaluation de la dette locative de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2019, en contrepartie du droit d'utilisation.

Cette réévaluation s'est élevée à 163,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, principalement liée à :

- La prolongation des contrats en tacite reconduction pour une durée de 3 ans au lieu d'une année précédemment,
- La prolongation, au cas par cas, des contrats en cours (par exemple les baux 3/6/9 en France) selon des critères de performance des points de vente et la qualité de leurs emplacements.

L'application de cette décision résulte d'un changement de méthode comptable et a conduit à la revalorisation de la dette locative au 1^{er} janvier 2019.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2020, les droits d'utilisation et dettes locatives de BCC ont été sortis du périmètre de consolidation Groupe suite à la cession de cette filiale néerlandaise en novembre 2020. Au 31 décembre 2019, les droits d'utilisations et dettes locatives de BCC avaient été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés conformément à la norme IFRS 5.

Les principes et méthodes comptables de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après.

Définition du contrat de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme contrat de location tout contrat pour lequel le preneur peut contrôler l'utilisation d'un actif identifié en échange d'une contrepartie pendant une période donnée.

Le Groupe applique la définition du contrat de location et les directives associées énoncées dans la norme IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à compter du 1er janvier 2019 et aux contrats de location qui étaient définis comme des contrats de location sous la norme IAS 17. Afin de préparer la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a mené un projet de recensement des contrats de location. Il en découle que la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur le périmètre des contrats répondant à la définition précédente d'un contrat de location.

Impact sur la comptabilité du Groupe en tant que preneur

La norme IFRS 16 modifie la manière dont le Groupe traitait les contrats de location simple selon la norme IAS 17, et qui étaient précédemment considérés comme des engagements hors bilan.

En appliquant la norme IFRS 16 pour tous les contrats de location (à l'exception de ceux mentionnés dans les exemptions ci-après), le Groupe :

- comptabilise à l'origine une dette locative et un droit d'utilisation, en fonction de la valeur actualisée des loyers futurs,
- comptabilise au compte de résultat de l'amortissement sur le droit d'utilisation et des intérêts sur la dette locative,
- décompose les flux de trésorerie décaissés entre le remboursement du principal (présenté dans les activités de financement sur la ligne « Remboursement des dettes locatives ») et les intérêts (présentés dans les activités de financement sur la ligne « Intérêts payés sur dettes locatives ») dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Exemptions et allègements :

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à douze mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe a choisi comme allègement pratique de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location qui étaient déjà définis comme des contrats de location financement sous la norme IAS 17, pour les contrats conclus ou modifiés avant le 1^{er} janvier 2019. La dette de location financement est reclassée dans la dette locative et l'actif de location financement dans le droit d'utilisation.

Conformément aux directives de la norme IFRS 16, les droits au bail sont reclassés en droit d'utilisation.

Concernant les contrats de sous-location, une créance de sous-location est comptabilisée en contrepartie d'une baisse du droit d'utilisation et des capitaux propres.

En cas d'opérations de cession-bail réalisées à la juste valeur, le traitement du Groupe sera le suivant :

- décomptabilisation de l'actif sous-jacent,
- comptabilisation de la vente à la juste valeur,
- comptabilisation du résultat relatif aux droits transférés à l'acheteur-bailleur,
- comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation) pour un montant équivalent à la valeur comptable antérieure de la part d'actif sous-jacent conservé,
- comptabilisation d'une dette de loyer.

L'impact fiscal des retraitements relatifs à l'application de la norme IFRS 16 est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés liés à la différence temporaire provenant de la diminution de la valeur comptable de l'actif (amortissements du droit d'utilisation) plus rapide que celle du passif (remboursement du capital de la dette).

Méthodologie appliquée

Chaque contrat signé par le Groupe est analysé pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location selon la définition précisée ci-dessus (Définition du contrat de location). Ainsi, lorsqu'il est preneur dans un contrat de location, le Groupe reconnaît un droit d'utilisation et une dette locative correspondante, à l'exception des baux à court terme (définis comme des baux d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des baux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (valeur inférieure à 5000 USD). Pour ces contrats de location exemptés, le Groupe comptabilise les loyers en charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée de la location sauf si une autre base est plus représentative du rythme de recouvrement des avantages économiques des actifs loués. La dette locative est, à l'origine, évaluée à la valeur actuelle des loyers restant dûs, actualisée au taux implicite du contrat de location ou, à défaut, au taux d'intérêt marginal du preneur.

Le Groupe a fixé les taux d'actualisation sur la base d'un taux d'emprunt marginal qui reflète les caractéristiques propres aux entités qui souscrivent les contrats de location. Ainsi, une grille de taux a été établie par pays. Les taux d'actualisation par devise sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la durée de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'évènement.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent :

- les loyers fixes (loyers minimum garantis, y compris les indexations connues sur un indice de prix), après déduction des avantages bailleurs,
- le montant que le preneur devrait payer au titre des garanties de valeur résiduelle,
- le prix d'exercice des options d'achat, si le preneur est raisonnablement certain d'exercer ces options,
- le paiement de pénalités pour la résiliation du contrat de location, si celles-ci sont prévues au contrat.

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative ni du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat. Conformément à la norme IFRS 16, la part variable des loyers versés n'a pas été retenue dans le calcul de la dette.

La dette locative est présentée sur une ligne distincte dans le bilan consolidé. L'obligation locative est incrémentée de la part des intérêts capitalisés sur le contrat de location. Elle est ensuite ajustée en fonction des paiements réalisés.

Le Groupe réévalue la dette locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif sur le droit d'utilisation associé) lorsque :

- la durée du contrat de location est modifiée (par exemple lors d'un renouvellement), ou bien lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la durée raisonnablement certaine conformément à l'approche économique, auquel cas la dette locative est réévaluée en actualisant les paiements de location révisés au taux d'actualisation mis à jour,
- les loyers évoluent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux, suite à une modification du paiement prévu, ou suite à la réestimation des garanties de valeur résiduelle. Dans ce cas, la dette locative est réévaluée en actualisant les loyers révisés du contrat de location au taux d'actualisation initial (sauf si la variation des paiements locatifs est due à une modification d'un taux d'intérêt, auquel cas un taux d'actualisation révisé est utilisé).

Les actifs liés au droit d'utilisation comprennent l'évaluation initiale de la dette locative, qui prend en compte les loyers versés à partir de la date d'effet, les prépaiements, ainsi que les coûts directs initiaux. Ils sont ensuite évalués à leur coût initial diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsqu'il existe au contrat une clause prévoyant que le locataire s'engage, à l'échéance, à supporter financièrement les coûts de remise en état, de démantèlement ou l'enlèvement de l'actif loué, une provision est comptabilisée, soit au départ, soit ultérieurement, et évaluée selon la norme IAS 37. Compte tenu du caractère non significatif de ces coûts, le Groupe ne les a pas inclus dans la valorisation du droit d'utilisation.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location.

Si un contrat de location prévoit le transfert de propriété de l'actif sous-jacent ou si le calcul du droit d'utilisation a été réalisé en prenant en compte le fait que le Groupe s'attend à exercer une option d'achat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité du bien. L'amortissement du droit d'utilisation commence à la date de mise à disposition du bien.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés sur une ligne distincte dans le bilan consolidé du Groupe.

En pratique, la norme IFRS 16 permet au preneur de ne pas distinguer les différents composants relatifs à un même contrat de location, afin de les comptabiliser ensemble. Le Groupe a choisi de distinguer chaque actif sous-jacent au sein d'un même contrat.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe relatives à la norme IFRS 16 sont détaillées dans le « Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 » inclus dans la note 2.8 « Immobilisations corporelles ». Celles-ci concernent la détermination de la durée de location et la détermination des taux d'actualisation.

Les impacts détaillés sur la dette locative et le droit d'utilisation par flux, types d'actifs et maturités sont présentés en annexe note 18 et 28.2.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé en fonction de l'ancienneté des produits, net des coûts restant à encourir pour la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts encourus incluent principalement, les coûts variables de logistique, les taxes parafiscales, les frais de transport, la provision pour démarque inconnue entre la date du dernier inventaire et la date de clôture. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

Sur la base de leur perspective d'écoulement,

S'ils sont endommagés partiellement,

S'ils sont complètement obsolètes,

Si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

2.10 Dépréciation d'actifs non financiers

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Concrètement, les Unités Génératrices de Trésorerie sont les pays dans lesquels le Groupe a des filiales opérationnelles (la France, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et le Luxembourg).

Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des Unités Génératrices de Trésorerie, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'Unité Génératrice de Trésorerie. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Elle est déterminée à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée.

Dans le cas d'une Unité Génératrice de Trésorerie la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

En cas de cession partielle d'une Unité Génératrice de Trésorerie, le résultat de cession est calculé en intégrant parmi les éléments cédés la partie du goodwill correspondant à ces éléments cédés. Pour réaliser l'affectation de la quote-part du goodwill aux éléments cédés, les normes IFRS proposent d'utiliser les valeurs relatives des activités cédées et conservées sauf si l'entité démontre qu'une autre méthode reflète mieux la part du goodwill cédée.

Prise en compte de l'application de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation :

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou des modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre des tests de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles décrites dans les notes 2.6, 2.7 et 2.8. Pour les tests de dépréciation au 31 décembre 2020, le Groupe a choisi d'appliquer l'allègement pratique dans lequel la valeur à tester inclut les droits d'utilisation déduits des passifs de location. Les projections issues des business plan, la valeur terminale et le taux d'actualisation sont déterminés en cohérence avec la situation antérieure à l'application de la norme IFRS 16. Les projections issues des Business Plans, la valeur terminale et le taux d'actualisation n'ont pas tenu compte de l'application de la norme IFRS 16.

2.11 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont inscrits lors de leur comptabilisation initiale au bilan pour leur juste valeur.

L'ensemble de ces instruments est détaillé dans la note 34.

2.11.1 Actifs financiers

La norme IFRS 9 présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs. Les quatre catégories prévues par IAS 39 pour le classement des actifs financiers ont été remplacées par les trois catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Sont classés dans cette catégorie, tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur sont :

- les instruments de dette qui ne sont pas qualifiés au coût amorti ni à la juste valeur par les autres éléments du résultat
- les instruments de capitaux propres qui sont détenus à titre spéculatif
- les instruments de capitaux propres pour lesquels la société n'a pas retenu l'option de comptabilisation à la juste valeur par les autres éléments du résultat

- Les actifs financiers au coût amorti :

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon le modèle fondé sur les pertes attendues.

Le Groupe classe ses actifs financiers au coût amorti uniquement si les deux critères suivants sont respectés :

- Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion visant à collecter les flux monétaires contractuels, Et,
- Les flux monétaires contractuels ne sont constitués que de flux d'intérêt et de remboursement de principal (critère SPPI).

- Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat :

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la décomptabilisation des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été retenue.

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat sont :

- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à titre spéculatif et pour lesquels la société a choisi de manière irrévocable à l'initiation de les reconnaître dans cette catégorie. Il s'agit d'investissements stratégiques et le groupe considère cette classification comme plus adaptée,
- Les instruments de dette dont les flux monétaires contractuels sont constitués uniquement de flux d'intérêt et de remboursement de principal et dont l'objectif de gestion est de collecter les flux contractuels et de vendre les actifs.

2.11.2 Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9. Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Les relations de couverture sont détaillées dans le paragraphe relatif aux « instruments dérivés » (cf. 2.11.3).

Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat sauf pour la variation de juste valeur due à une variation du spread de crédit de Fnac Darty qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

Concernant l'amendement à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 « Interest Rate Benchmark Reform », les relations de couverture du Groupe ne sont pas concernées par la phase 1 de l'amendement. Le Groupe suit les discussions sur ce sujet et notamment sur la phase 2 qui traite des modifications de contrat rendues nécessaires par la mise en œuvre de la réforme et impactera ainsi tous les instruments indexés IBOR.

2.11.3 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable (couverture ou non) et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf dans le cas de couverture

de flux de trésorerie et d'investissement net pour la partie efficace.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. Au 31 décembre 2020, Fnac Darty n'a en portefeuille que des dérivés de couverture de flux de trésorerie. Ces dérivés permettent de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat consolidé ;

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- La relation de couverture est consistée uniquement d'éléments éligibles à la comptabilité de couverture
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- La relation de couverture respecte les critères d'efficacité :
 - Relation économique entre l'élément couvert et la couverture,
 - Pas de prépondérance du risque crédit dans la variation de juste valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert,
 - Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture :

Au 31 décembre 2020, Fnac Darty n'a en portefeuille que des dérivés d'achat à terme de devise couvrant des opérations commerciales et qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

- La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales,
- La partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat ;
- D'autre part Fnac Darty considère le coût des couvertures du risque de change comme un coût lié à la transaction couverte. De ce fait, la variation de la composante taux, des couvertures de change à terme, est comptabilisée en autres éléments du résultat global et recyclée en P&L symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales.

2.11.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles, dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires. Un état détaillant la trésorerie du tableau des flux figure en note 27.

2.11.5 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. 2.11.4),

- Les crédits à court terme et long terme, ainsi que les découverts bancaires : ce poste inclut essentiellement les emprunts obligataires à échéance 2024 et 2026, la ligne de crédit à moyen terme, l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement ainsi que le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) (note 28),
- Depuis le 1^{er} janvier 2019 et suite à l'application de la norme IFRS 16, l'endettement financier net inclut la dette locative liée aux contrats de location simple.

2.12 Paiements fondés sur des actions

Transactions fondées sur des actions et réglées en trésorerie

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en trésorerie, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution puis réévaluée à chaque date de clôture. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur de l'engagement ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Transactions fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en instruments de capitaux propres, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution sans possibilité de réévaluation. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et des actions gratuites ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.13 Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

L'impact des changements de taux d'imposition des impôts différés est comptabilisé en résultat.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté. Le revenu imposable pris en compte à ce stade est celui obtenu sur une période de 2 ans. Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la direction générale. Les impôts à payer et les crédits d'impôts à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt, tel que défini dans la norme IAS 12. Elle est ainsi présentée dans le compte de résultat sur la ligne Impôt sur le résultat.

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. À cet effet, l'interprétation IFRIC 23 prescrit une méthode unique et uniforme de reconnaissance des risques fiscaux. En 2019, le Groupe a uniformisé son processus de reconnaissance des risques fiscaux, avec la mise en place de procédures de communication normées entre les filiales de toutes les juridictions fiscales et la direction fiscale du Groupe. Désormais, s'il est probable qu'une position fiscale incertaine ne soit pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation sera reflétée dans les comptes en impôt exigible ou en impôt différé. En date de transition et au 31 décembre 2019, les positions fiscales incertaines ont été appréciées selon les nouveaux standards et au terme de cette appréciation aucun nouveau risque n'a été détecté. A partir de la date de transition, l'ensemble des positions fiscales incertaines sont présentées en charges d'impôts dans le compte de résultat, et en impôts exigibles ou différés dans le bilan.

2.14 Titres d'autocontrôle et autres instruments de capitaux propres

Le Groupe peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre d'un contrat de liquidité destiné notamment à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre. Ces actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le montant de trésorerie engagée dans le cadre de ce contrat est précisé à la note 21.

Le contrat de liquidité et le programme de rachat d'action ne prévoient pas d'obligation d'achat d'actions propres en fin d'exercice.

2.15 Provisions

Des provisions pour litiges et contentieux et risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qui se traduira probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Ainsi pour estimer des provisions relatives à un litige, le Groupe apprécie la probabilité d'un jugement défavorable et procède à une estimation des montants concernés. Cette appréciation est fondée sur des analyses juridiques réalisées avec les conseils du Groupe.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an sont évaluées à un montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors qu'il existe un plan formalisé et détaillé de cette restructuration et qu'elle a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture. Les coûts de restructurations provisionnés correspondent essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, etc.), et aux indemnités de rupture de contrats engagés avec des tiers. Les autres provisions correspondent à des risques et des charges identifiés de manière spécifique.

2.16 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période

de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global (et ne sont jamais repris en résultat) pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies, sauf pour les médailles de travail dont les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés, désignant – l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant – ou – la diminution d'une obligation suite à une réduction de régime – est comptabilisé immédiatement en résultat même si les droits à prestation ne sont pas définitivement acquis par les participants.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence au taux des obligations d'entreprises jugées de haute qualité). Les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. Les réductions sont comptabilisées en résultat opérationnel courant lorsqu'il s'agit de départs de salariés remplacés et en résultat opérationnel non courant lorsqu'il s'agit de départs de salariés non remplacés. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

2.17 Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue de la vente est définie comme une composante du Groupe ayant des flux de trésorerie identifiables du reste du Groupe et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.18 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les activités de billetterie, la vente de coffrets cadeaux, certains contrats d'extension de garantie et les ventes Web réalisées pour le compte de ses prestataires (Marketplaces).

- reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non

remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe. Dans ce cas, une provision pour retour de marchandise est constatée.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (Marketplaces). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps.

Pour les ventes en Marketplaces, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques).

- comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de péremption correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les adhérents, estimée selon une méthode statistique.

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisée par les magasins et les sites Internet marchands du Groupe, de la vente de marchandises réalisée auprès des franchisés et des redevances de franchise, qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires net lorsque les services sont fournis. À compter de l'exercice 2015, les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux sont reconnus dans les produits des activités ordinaires à l'émission du support.

Les programmes de fidélisation de la clientèle, les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Ces avantages sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de péremption, correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les adhérents, estimée selon une méthode statistique.

Le produit des ventes de cartes de fidélité est, quant à lui, étalé sur la durée de validité des cartes de façon à refléter le calendrier des avantages fournis.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré le contrôle d'un bien à l'acheteur. Généralement le contrôle est transféré lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Les prestations de services, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsque l'entité du Groupe agit en qualité d'agent dans la vente de ces prestations, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la vente, et correspond à la marge réalisée ou la commission perçue. Cela concerne principalement les activités de billetterie, la vente de coffrets cadeaux, certains contrats d'extension de garantie et les ventes Web réalisées pour le compte de ses prestataires (Marketplaces).

D'une manière générale, dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à proposer à ses clients, tout au long de l'année, de nouveaux produits et services, en lien avec des partenaires. L'analyse Agent / Principal est menée conformément à la norme IFRS 15 pour chaque nouveaux produits et services proposés. Le tableau ci-dessous récapitule l'analyse Agent/ Principal des principaux produits et services proposés par le Groupe en lien avec des partenaires :

	Agent	Principal
Internet / Magasin		
Marketplace	x	
Développement photo	x	
Livres numériques	x	
Téléchargement de jeux et logiciels	Suivant prestataire	
Cartes cadeaux (enseigne)		x
Cartes cadeaux (hors enseigne)	x	
Cuisines sur mesure		x
Billetterie		
Vente de billets	x	
Vente Assurance Annulation Spectacles	x	
Coffrets		
Coffrets cadeaux	x	
Prestations additionnelles		
Vente de garanties ou extensions de garantie (Fnac)	x	
Vente de garanties ou extensions de garantie (Darty)		x
Vente d'assurance	x	
Produits d'occasion		
Produits d'occasion		x
Abonnements		
Energie et Telecoms	x	
Darty MAX		x
Autres services		
Services de réparation hors garantie		x
Livraison	x	
Formation	x	
Service après-vente		x

2.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le coût des ventes des marchandises intègre, entre autres, les achats nets des produits de ristournes et des coopérations commerciales, qui sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants », exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- Les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- Les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- Les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- Les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe.

2.20 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument.

2.21 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur Général et les directeurs du comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent soit aux pays, soit à des zones géographiques composées de pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers des magasins :

- France - Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Maroc, du Qatar, de la Côte d'Ivoire, du Luxembourg, du Cameroun, du Congo et de la Tunisie. Le secteur France – Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France,
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- Belgique et Luxembourg : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Note 3 Faits marquants

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19. Cela s'est traduit par une première période de confinement (s'étalant du 15 mars 2020 au 10 mai 2020), au cours de laquelle la quasi-totalité du parc de magasins du Groupe a été fermée et une seconde période de confinement (s'étalant du 29 octobre 2020 au 28 novembre 2020) pendant laquelle les ventes en ligne et en click & collect étaient disponibles pour l'ensemble des produits. Fnac Darty a pris acte des positions de l'ESMA et de l'AMF et a décidé de ne pas présenter l'intégralité du coût de la crise sanitaire en résultat non courant. Ainsi au 1^{er} semestre 2020 le Groupe avait présenté en résultat non courant uniquement les coûts exceptionnels incrémentaux et directement induits par la première période de confinement de la crise sanitaire. Ces coûts correspondent à la mise en place des barrières sanitaires dans les magasins, ainsi que l'ensemble des primes exceptionnelles versées au personnel ayant travaillé pendant la période de confinement dans les entrepôts du Groupe pour assurer la livraison des commandes internet. L'ensemble de ces coûts représentaient un montant de 5,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020. Au 2nd semestre 2020, aucun coût complémentaire lié à la crise sanitaire n'a été présenté en résultat non courant.

Les fermetures de magasins liées à la crise sanitaire ont conduit le Groupe à négocier avec ses bailleurs et à obtenir des baisses temporaires de loyers durant la période de confinement.

Conformément à l'amendement de l'IASB à la norme IFRS 16 du 28 mai 2020, les réductions négociées dans le cadre de la crise sanitaire ont fait l'objet d'une comptabilisation sur la période concernée.

Fnac Darty a signé en avril 2020 un contrat de crédit d'un montant de 500 millions d'euros, garanti par l'état, avec un pool de banques françaises. Réalisé dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (" PGE "), dans le contexte de crise COVID-19, cet emprunt est destiné à sécuriser la liquidité du Groupe et à assurer la reprise des activités. Ce prêt sera garanti à hauteur de 70% par l'Etat français, aura une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles (avril 2026). Ce nouveau financement permet à Fnac Darty de bénéficier du soutien des institutions bancaires françaises de premier plan, dans un contexte de crise sans précédent. Le Groupe dispose ainsi d'une structure de financement solide, équilibrée entre dette bancaire et obligataire. Ce financement a permis au Groupe de sécuriser significativement sa trésorerie. Parallèlement, le montant du programme de titres de créance négociables à court terme a été porté de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Le programme de titres de créance négociables à court terme est non utilisé à la date de clôture des comptes annuels.

La norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs) impose de procéder à un test de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Ce test doit être réalisé à minima une fois par an à date fixe ou à n'importe quel moment s'il existe un indice de perte de valeur. Suite à la crise sanitaire qui a débuté au 1^{er} semestre 2020, des indices de pertes de valeur avaient été constatées. Ainsi, le Groupe a procédé au 1^{er} semestre 2020 à une mise à jour des derniers tests de dépréciation réalisés lors de la clôture des comptes 2019. La mise à jour de ces tests avait abouti à une dépréciation de la marque Darty pour 14,2 millions d'euros. La marque Darty avait été valorisée à 301,7 millions d'euros en 2016 lors de l'acquisition de Darty. Sa valeur nette dans les comptes du Groupe est désormais de 287,5 millions d'euros. En amont de ces tests de dépréciation, le Groupe avait procédé à des tests de rentabilité sur l'ensemble de ses magasins. Les tests des magasins n'avaient donné lieu à aucune dépréciation.

Au 2^{ème} semestre 2020, le Groupe a procédé au nouveau test de dépréciation annuel de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Pour les tests annuels, l'ensemble des hypothèses financières et opérationnelles ont été mises à jour.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du mois de novembre 2020 sur la base de nouvelles prévisions tenant compte du contexte de la crise sanitaire pour l'année 2020 et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recouperont avec le plan stratégique du Groupe. Au terme de ce nouveau test aucune nouvelle dépréciation, autre que celle de la marque Darty établie au 1^{er} semestre 2020 n'a été constatée.

Le 25 novembre 2020, Fnac Darty a finalisé la cession de 100% de sa filiale néerlandaise BCC, spécialiste de l'électronique et de l'électroménager aux Pays-Bas, conformément aux termes communiqués le 28 septembre 2020 et après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires et des instances représentatives du personnel compétentes. Les états financiers 2020 et 2019 du Groupe présentent la branche néerlandaise en activités non poursuivies, conformément à la norme IFRS 5.

Le 27 décembre 2019, Fnac Darty avait signé une lettre d'intention ferme et irrévocable pour la cession à Crédit Agricole Consumer Finance de la totalité des parts de la co-entreprise Menafinance détenues par Fnac Darty, soit 50% des parts de

Menafinance. Au 31 décembre 2019, cette cession restait conditionnée à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de la Banque de France attendue sur le 1^{er} semestre 2020. À l'issue de son analyse concurrentielle, l'Autorité a autorisé le 18 juin 2020 l'opération sans condition.

Evolution du périmètre de consolidation :

En 2020, le Groupe a procédé à l'acquisition des actions WeFix sous promesse de vente représentant 19% du capital de WeFix. Suite à cette acquisition le Groupe détient désormais 69% des actions de WeFix.

Par ailleurs les quatre magasins de Nature & Découvertes en Allemagne ont été fermés dans le courant de l'année 2020.

Enfin, suite à la finalisation de la cession de 100% de la filiale néerlandaise, BCC est sortie de périmètre de consolidation du Groupe le 25 novembre 2020.

Note 4 Secteurs opérationnels

Les informations relatives aux secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les produits et charges sans contrepartie en trésorerie incluent principalement des dotations et reprises courantes et non courantes aux amortissements et provisions sur actifs non courants et provisions pour risques et charges.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations y compris les variations des dettes sur immobilisations. Ils n'incluent pas les investissements d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants. Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients, des concours à la clientèle et des autres actifs courants. Les passifs sectoriels se composent des financements des concours à la clientèle, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

Les secteurs opérationnels sont découpés de façon suivante :

- France - Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Maroc, du Qatar, de la Côte d'Ivoire, du Luxembourg, du Cameroun, du Congo et de la Tunisie. Le secteur France – Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France,
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- Belgique et Luxembourg : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

4.1 Informations par secteur opérationnel

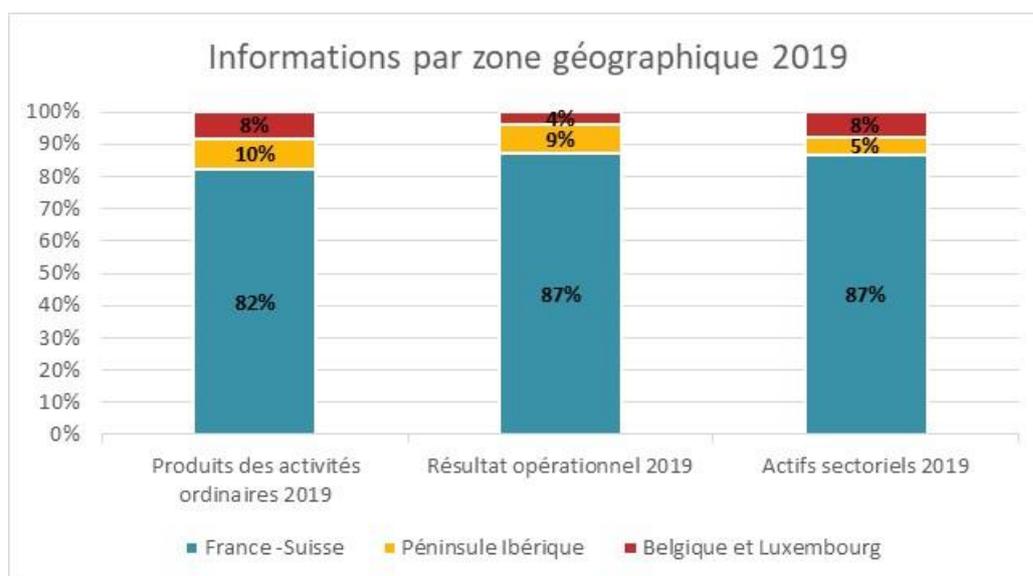
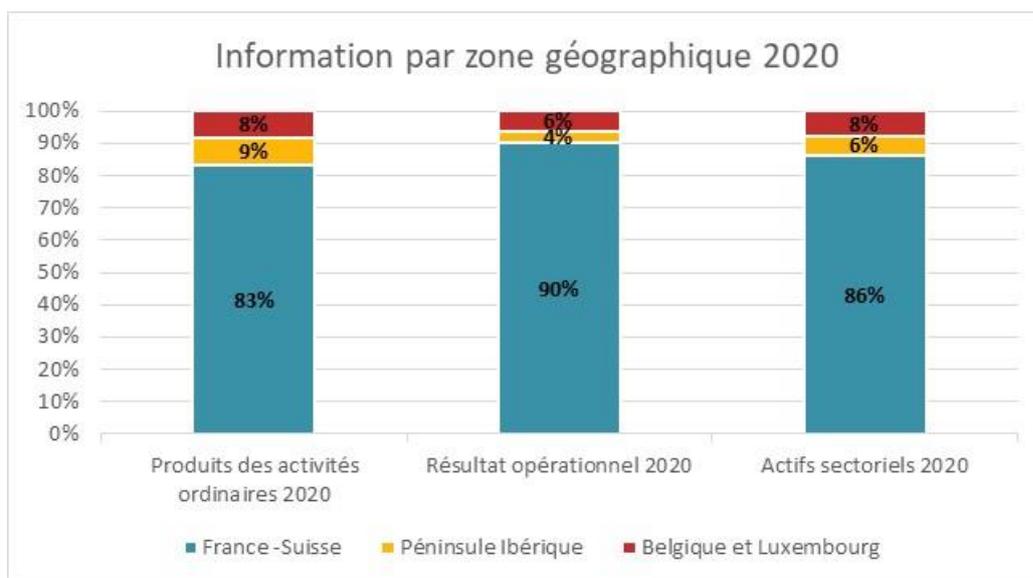
<i>(en millions d'euros)</i>	France -Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
31 décembre 2020				
Produits des activités ordinaires	6 228,0	653,8	608,9	7 490,7
- Produits techniques	2 987,8	401,3	316,7	3 705,8
- Produits éditoriaux	937,6	172,3	48,1	1 158,0
- Electroménager	1 432,3	0,0	205,0	1 637,3
- Autres Produits et Services	870,3	80,2	39,1	989,6
Résultat opérationnel	179,7	7,2	12,5	199,4
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (1)	93,2	9,8	4,9	107,9
Actifs sectoriels	4 730,1	323,7	416,4	5 470,2
Passifs sectoriels	2 331,4	260,7	171,3	2 763,4

<i>(en millions d'euros)</i>	France -Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
31 décembre 2019				
Produits des activités ordinaires	6 030,7	722,3	595,6	7 348,6
- Produits techniques*	2 872,3	422,9	306,1	3 601,3
- Produits éditoriaux*	960,0	214,0	51,4	1 225,4
- Electroménager*	1 357,8		197,2	1 555,0
- Autres Produits et Services*	840,6	85,4	40,9	966,9
Résultat opérationnel	231,0	24,0	9,7	264,7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (1)	130,9	9,3	6,8	147,0
Actifs sectoriels	4 947,4	307,0	438,9	5 693,3
Passifs sectoriels	2 344,0	318,3	200,9	2 863,2

* proforma 2019 suite à la création de la rubrique dédiée à la Mobilité Urbaine en 2020

(1) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles y compris la variation des créances et dettes sur immobilisations

Répartition des produits des activités ordinaires, des résultats opérationnels et des actifs par zone géographique :



4.2 Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
		retraité*
Goodwill	1 654,3	1 654,1
Immobilisations incorporelles	505,6	511,0
Immobilisations corporelles	594,2	614,9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 109,4	1 189,7
Autres actifs non courants	0,0	0,1
Actifs sectoriels non courants	3 863,5	3 969,8
Stocks	960,2	1 079,4
Créances clients	285,4	274,8
Autres actifs courants	361,1	369,3
Actifs sectoriels	5 470,2	5 693,3
Actifs financiers non courants	32,6	27,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0,1	21,4
Actifs d'impôts différés	67,3	82,7
Créances d'impôts exigibles	3,6	2,8
Autres actifs financiers courants	6,8	11,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 568,7	995,5
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	200,6
Total actif	7 149,3	7 035,8

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
		retraité*
Dettes fournisseurs	1 784,4	1 888,7
Autres passifs courants	854,4	785,0
Autres passifs non courants	124,4	189,5
Passifs sectoriels	2 763,2	2 863,2
Capitaux propres part du Groupe	1 368,5	1 387,9
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés	4,9	10,4
Emprunts et dettes financières à long terme	901,9	936,4
Dettes locatives à long terme	884,1	967,0
Passifs d'impôts différés	164,6	203,2
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	205,9	176,7
Emprunts et dettes financières à court terme	552,9	77,0
Dettes locatives à court terme	229,7	212,3
Autres passifs financiers courants	13,0	18,2
Provisions	30,6	39,0
Dettes d'impôts exigibles	30,0	9,4
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0,0	135,1
Total passif	7 149,3	7 035,8

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Note 5 Produits des activités ordinaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019*
Ventes nettes de biens	6 501,1	6 381,7
Ventes nettes d'autres Produits et Services	989,6	966,9
Produits des activités ordinaires	7 490,7	7 348,6

* proforma 2019 suite à la création de la rubrique dédiée à la Mobilité Urbaine en 2020

Les ventes de biens sont présentées nettes des différentes remises commerciales accordées aux clients, y compris les remises différées relatives aux programmes de fidélité.

Les ventes d'autres produits regroupent les produits en phase de développement, notamment le mobilier de cuisine, les produits maison & design, les jeux & jouets, la mobilité urbaine, la papeterie, le bien-être et les produits nourriture & boissons.

Les ventes de services comprennent les ventes de cartes de fidélité et des contrats d'extension de garantie qui sont étalés sur la durée des contrats de façon à refléter le calendrier des avantages fournis. Elles comprennent également les produits liés à la vente d'abonnement Darty Max, les commissions perçues sur les ventes de biens ou de services dans lesquelles le Groupe intervient en tant qu'agent (notamment : la billetterie, les ventes de coffrets cadeaux, les ventes de contrats d'extension de garantie « NES », les commissions liées aux ventes de crédit, d'assurance et d'abonnements et les commissions de Marketplace et de franchise), ainsi que la refacturation des frais de port et de commissions et les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux.

La ventilation des produits des activités ordinaires est détaillée dans la note 4.

Note 6 Charges de personnel

Les frais de personnel incluent principalement les rémunérations fixes et variables, les charges sociales, les charges liées à la participation des salariés et autres intéressements, les coûts des formations, ainsi que les charges liées aux avantages du personnel comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

(en millions d'euros)	2020	2019
France - Suisse	(916,6)	(938,6)
Péninsule Ibérique	(63,7)	(74,4)
Belgique et Luxembourg	(74,8)	(83,0)
Total des frais de personnel	(1 055,1)	(1 096,0)

En 2020, les charges de personnel se sont élevées à 1 055,1 millions d'euros (14,1 % du chiffre d'affaires), contre 1 096,0 millions d'euros (14,9 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2019, soit une baisse de 40,9 millions d'euros (-0,8 point du ratio de frais de personnel sur chiffre d'affaires). Cette baisse s'explique principalement par les mesures liées au chômage partiel mis en place pendant les périodes de confinement, partiellement compensée par l'intégration en année pleine en 2020 des charges de personnels de Nature & Découvertes, contre seulement cinq mois sur l'année 2019.

En 2020, les frais de personnel incluent une charge de 7,2 millions d'euros liée à l'application de la norme IFRS 2 relative à l'ensemble des transactions fondées sur la base des actions du Groupe. En 2020, cette charge est liée aux plans de rémunération de performance à hauteur de 5,7 millions d'euros, et au plan spécial d'actions gratuites attribuées en 2020 à hauteur de 1,5 millions d'euros. Par ailleurs, le montant de la charge IAS 19 au titre du plan spécial d'actions gratuites attribuées en 2020 s'élève à 3,1 millions d'euros.

En 2019, la charge liée à l'application de la norme IFRS 2 était de 8,7 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros liés aux plans de rémunération de performance, et 0,2 million d'euros lié au plan d'actionnariat salarié.

L'application de la norme IFRS 2 sur les paiements fondés sur des actions conduit à constater une charge de personnel répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie. L'ensemble des plans en cours d'acquisition au 31 décembre 2020 sera dénoué en instruments de capitaux propres.

L'effectif moyen payé du Groupe, en équivalent temps plein, se décompose de la façon suivante :

	2020	2019
France - Suisse	16 760	17 644
Péninsule Ibérique	2 604	3 007
Belgique et Luxembourg	1 713	1 572
Total effectif moyen payé	21 077	22 223

L'effectif inscrit au 31 décembre du Groupe est le suivant :

	2020	2019
France - Suisse	19 305	19 267
Péninsule Ibérique	3 870	4 396
Belgique et Luxembourg	1 853	1 935
Total effectif inscrit	25 028	25 598

Note 7 Plans de rémunération de la performance

La juste valeur des conditions de performance de marché de l'ensemble des plans de rémunération de la performance est évaluée selon une méthodologie de calcul Black & Scholes avec une hypothèse de volatilité de l'action Fnac Darty de 25 %. La juste valeur des conditions de performance hors marché (résultat opérationnel courant, synergies, cash-flow libre, responsabilité sociale et environnementale) est évaluée en fonction de la performance réelle sur les critères qui peuvent être mesurés et sur la meilleure estimation de réalisation des conditions de performance futures pour les autres. Au terme de chaque plan, le nombre d'options à acquérir au titre des conditions hors marché est ajusté si besoin en fonction de la réalisation effective des conditions de performance mesurées.

7.1 Plans d'options de performance

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre des plans d'options de performance attribués en 2017 et en 2018 s'élève à 0,1 million d'euros.

Plan 2018

La première tranche du plan 2018 en options de performance a été acquise au 17 mai 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des sociétés du SBF120 et de l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 47,10% des options de la première tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 17 mai 2020. Ces options peuvent être levées entre le 18 mai 2020 et le 17 mai 2021 au prix d'exercice de 89,43 euros.

A la date de mise en ligne du présent document, aucune de ces options n'a été exercée.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2018 d'options de performance s'élève à 0,0 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'options de performance 2018-2021
Date du conseil d'administration	18 mai 2018
Période d'acquisition	2 ans/3 ans
Prix d'exercice	89,43 €
Nombre de bénéficiaires à l'origine	11
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	11
Condition de performance	Oui

Nombre d'options	Plan d'options de performance 2018-2021
Attribuées	97 438
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	97 438
Acquises en 2020	22 965
Annulées en 2020	25 754
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	48 719

Plan 2017

La deuxième tranche du plan 2017 en options de performance a été acquise au 1^{er} mai 2020. Compte tenu des conditions de performance du cours de l'action Fnac Darty et de l'atteinte d'un niveau de synergies à réaliser, 50 % des options de la deuxième tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 1^{er} mai 2020. Ces options peuvent être levées entre le 2 mai 2020 et le 1^{er} mai 2021 au prix d'exercice de 66,23 euros.

A la date de mise en ligne du présent document, aucune de ces options n'a été exercée.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2017 d'options de performance s'élève à 0,1 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'options de performance 2017-2020
Date du conseil d'administration	28 avril 2017
Période d'acquisition	2 ans/3 ans
Prix d'exercice	66,23 €
Nombre de bénéficiaires à l'origine	15
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	7
Condition de performance	Oui

Nombre d'options	Plan d'options de performance 2017-2020
Attribuées	300 000
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	43 652
Acquises en 2020	21 828
Annulées en 2020	21 824
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	0

7.2 Plan d'actions gratuites

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre des plans d'actions gratuites attribués en 2016, en 2017, en 2018, en 2019 et en 2020 s'élève à 7,1 millions d'euros.

Le montant de la charge IAS 19 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan spécial d'actions gratuites attribuées en 2020 s'élève à 3,1 millions d'euros.

Plans 2020

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 28 mai 2020 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (231 bénéficiaires) afin de les associer aux performances de l'entreprise à travers l'évolution de la valeur de son titre. Le dénouement s'effectuera en instruments de capitaux propres.

La durée de ce plan est de trois ans (28 mai 2020 – 27 mai 2023). Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition (28 mai 2020 – 27 mai 2023) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à l'expiration de la période d'acquisition. Les acquisitions seront subordonnées à une condition de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des sociétés du SBF120 mesurée en 2023 au titre de la période 2020-2022 pour l'ensemble de la période, à des conditions de performance liées à l'atteinte d'un niveau de cash-flow libre apprécié en 2023 après la publication des résultats annuels du Groupe 2022 en prenant en compte le cash-flow généré par le Groupe lors des exercices 2020, 2021 et 2022 pour l'ensemble de la période, et à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise appréciée en 2023 en prenant en compte les notations extra-financières du Groupe de 2020, 2021 et 2022 pour l'ensemble de la période.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2020 d'actions gratuites s'élève à 3,15 millions d'euros.

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 16 juin 2020, dans le contexte particulier de la Covid-19, a acté à titre exceptionnel l'attribution gratuite d'actions à certains collaborateurs du Groupe à l'exclusion expresse du dirigeant mandataire social exécutif (138 salariés bénéficiaires) qui ont accepté de recevoir tout ou partie de leur rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2019 sous forme d'actions gratuites. Le dénouement s'effectuera en instruments de capitaux propres. Ceci présente l'intérêt pour le groupe en cette période spécifique de préserver sa trésorerie par rapport aux systèmes de rémunération en numéraire, et de renforcer le lien entre l'intérêt des bénéficiaires et celui des actionnaires.

La durée de ce plan est de deux ans (16 juin 2020 – 15 juin 2022). Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition d'un an (16 juin 2020 – 15 juin 2021) pour les résidents français et de deux ans (16 juin 2020 – 15 juin 2022) pour les résidents étrangers. Les acquisitions ne seront pas subordonnées à des conditions de présence et de performance.

En outre les résidents français seront tenus de conserver pendant une période d'un an ces actions (16 juin 2021 – 15 juin 2022 : période de conservation).

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan spécial 2020 d'actions gratuites s'élève à 1,5 million d'euros.

Le montant de la charge IAS 19 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan spécial 2020 d'actions gratuites s'élève à 3,1 millions d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2020-2023
Date du conseil d'administration	28 mai 2020
Période d'acquisition	3 ans (28 mai 2020 – 27 mai 2023)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	231
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	231
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2020-2023
Attribuées	616 496
Acquises en 2020	0
Annulées en 2020	0
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	616 496

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2020-2022
Date du conseil d'administration	16 juin 2020
Période d'acquisition	
<i>Résidents français</i>	1 an (16 juin 2020 – 15 juin 2021)
<i>Résidents étrangers</i>	2 ans (16 juin 2020 – 15 juin 2022)
Période de conservation	
<i>Résidents français</i>	1 an (16 juin 2021 – 15 juin 2022)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	138
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	138
Condition de performance	Non

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2020-2022
Attribuées	98 743
Acquises en 2020	0
Annulées en 2020	0
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	98 743

Plans 2019

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2019 d'actions gratuites (hors le dirigeant mandataire social exécutif) s'élève à 1,6 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Date du conseil d'administration	23 mai 2019
Période d'acquisition	2 ans/3 ans (23 mai 2019 – 22 mai 2021 pour la première période et 23 mai 2019 – 22 mai 2022 pour la deuxième période)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	210
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	196
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Attribuées	214 449
En cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2020	209 708
Acquises en 2020	495
Annulées en 2020	46 934
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	162 279

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2019 d'actions gratuites du dirigeant mandataire social exécutif s'élève à 0,2 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Date du conseil d'administration	23 mai 2019
Période d'acquisition	3 ans (23 mai 2019 – 22 mai 2022)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	1
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Attribuées	31 752
En cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2020	31 752
Acquises en 2020	0
Annulées en 2020	5 292
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	26 460

Plan 2018

La première tranche du plan 2018 d'actions gratuites est arrivée à échéance le 17 mai 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des sociétés du SBF120 et de l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 47,10% des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 17 mai 2020.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2018 d'actions gratuites s'élève à 0,1 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2018-2021
Date du conseil d'administration	18 mai 2018
Période d'acquisition	2 ans/3 ans (18 mai 2018 – 17 mai 2020 pour la première période et 18 mai 2018 – 17 mai 2021 pour la deuxième période)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	167
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	148
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2018-2021
Attribuées	109 817
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	102 178
Acquises en 2020	32 432
Annulées en 2020	37 014
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	32 732

Plans 2017

Le plan de décembre 2017 d'actions gratuites est arrivé à échéance le 2 mars 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) et de l'atteinte d'un niveau de synergies ainsi qu'à un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 62,20% des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 14 décembre 2019.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan de décembre 2017 d'actions gratuites s'élève à 0,3 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2017-2019
Date du conseil d'administration	15 décembre 2017
Période d'acquisition	Supérieure à 2 ans (15 décembre 2017 – 2 mars 2020)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	39
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	0
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2017-2019
Attribuées	92 500
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	81 169
Acquises en 2020	50 580
Annulées en 2020	30 589
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	0

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan d'avril 2017 d'actions gratuites s'élève à 0,3 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2017-2021
Date du conseil d'administration	28 avril 2017
Période d'acquisition	
<i>Résidents français</i>	2 ans (2 mai 2017 – 1 ^{er} mai 2019)
<i>Résidents étrangers</i>	4 ans (2 mai 2017 – 1 ^{er} mai 2021)
Période de conservation	
<i>Résidents français</i>	2 ans (2 mai 2019 – 1 ^{er} mai 2021)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	150
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	23
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2017-2021
Attribuées	122 000
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	12 866
Acquises en 2020	0
Annulées en 2020	177
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	12 689

Plan 2016

Le plan 2016 d'actions gratuites est arrivé à échéance le 16 juin 2020 pour les résidents étrangers. Compte tenu de la moyenne des 20 cours de clôture de bourse de l'action Fnac Darty précédant le 17 juin 2018 (moyenne à 89,80 euros) et des conditions de performance, 100 % des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 16 juin 2020.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2020 au titre du plan 2016 d'actions gratuites s'élève à 0,1 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2016-2020
Date du conseil d'administration	4 avril 2016
Période d'acquisition	
<i>Résidents français</i>	2 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2018)
<i>Résidents étrangers</i>	4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020)
Période de conservation	
<i>Résidents français</i>	2 ans (17 juin 2018 – 16 juin 2020)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	125
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020	0
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2016-2020
Attribuées	96 525
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2020	9 492
Acquises en 2020	9 492
Annulées en 2020	0
En cours d'acquisition au 31 décembre 2020	0

7.3 Analyse de sensibilité aux variations des conditions de performance de marché et aux variations des conditions de performance hors marché

Au 31 décembre 2020, l'évolution de la juste valeur de l'engagement des plans au titre des conditions de performance hors marché (résultat opérationnel courant, synergies, cash-flow libre, responsabilité sociale et environnementale), est évaluée en fonction de la performance réelle sur les critères qui peuvent être mesurés et sur la meilleure estimation de réalisation des conditions de performance futures pour les autres.

La juste valeur de l'engagement des plans au titre des conditions de performance de marché est évaluée selon une méthodologie de calcul Black & Scholes avec une hypothèse de volatilité de l'action Fnac Darty de 35 %.

Au terme de chaque plan, le nombre d'actions à acquérir au titre des conditions de performance hors marché est ajusté si besoin en fonction de la réalisation effective des conditions de performance mesurées.

Note 8 Entreprises associées

Fnac Darty exerce une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'activité de ces sociétés s'inscrit dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe. Ces entreprises sont intégrées dans le reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel elles appartiennent.

Les comptes consolidés du Groupe incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

8.1 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2020	2019
France - Suisse	0,1	2,0
Péninsule Ibérique	0,0	0,0
Belgique et Luxembourg	0,0	(0,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	1,8

(en millions d'euros)	2020	2019
Menafinance	0,0	2,4
Izneo	0,1	(0,4)
Vanden Borre Kitchen	0,0	(0,2)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0,1	1,8

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 0,1 million d'euros en 2020 contre 1,8 million d'euros en 2019. Cette différence s'explique principalement par la cession de la participation du Groupe dans la société Menafinance.

Le 27 décembre 2019, Fnac Darty avait signé une lettre d'intention ferme et irrévocable pour la cession à Crédit Agricole Consumer Finance de la totalité des parts de la co-entreprise Menafinance détenues par Fnac Darty, soit 50% des parts de Menafinance. Au 31 décembre 2019, cette cession restait conditionnée à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de la Banque de France attendue sur le 1^{er} semestre 2020. À l'issue de son analyse concurrentielle, le 18 juin 2020, l'Autorité a autorisé l'opération sans condition.

La société Izneo est un acteur du marché de la Bande Dessinée numérique francophone et offre un service de lecture de bandes dessinées en ligne sous la forme d'un site web et d'applications mobiles. Izneo est détenue par le Groupe conjointement avec un regroupement d'éditeurs de l'industrie de la bande dessinée.

La société Vanden Borre Kitchen est une société présente sur le marché de la cuisine équipée en Belgique. Elle est détenue par le Groupe conjointement avec FBD Group.

8.2 Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Entreprises associées	Menafinance	Izneo	Vanden Borre Kitchen
Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2019	21,4	21,4	0,7	(0,7)
Résultat des entreprises associées	0,1	0,0	0,1	0,0
Distribution de dividendes	0,0			
Modifications de périmètre	(21,4)	(21,4)		
Autres variations	0,0			
Écarts de conversion	0,0			
Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2020	0,1	0,0	0,8	(0,7)

8.3 Données des sociétés mises en équivalence

Les données ci-dessous sont présentées à 100 % et en normes IFRS :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	
	Izneo	Vanden Borre Kitchen
Actifs non courants	2,0	0,0
Actifs courants	1,3	0,8
Passifs non courants	0,8	0,0
Passifs courants	2,0	2,1
Chiffre d'affaires	3,8	2,1
Résultat opérationnel	0,2	0,1
Résultat net	0,2	0,1

Note 9 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant représente l'indicateur majeur de suivi de la performance opérationnelle du Groupe. Sa décomposition se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
France - Suisse	193,8	256,7
Péninsule Ibérique	8,4	25,0
Belgique et Luxembourg	13,1	11,6
Resultat opérationnel courant	215,3	293,3

Le résultat opérationnel courant s'élève à 215,3 millions d'euros en 2020 (contre 293,3 millions d'euros en 2019).

Le résultat opérationnel courant correspond :

- pour 2020, aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 31 décembre 2020 intégrant 12 mois d'activité opérationnelle de l'ensemble des enseignes du Groupe,
- pour 2019, à l'information comparative relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 telle qu'incluse dans les comptes consolidés audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 31 décembre 2019 intégrant 10 mois de l'activité opérationnelle de l'enseigne BilletReduc et 5 mois de l'activité opérationnelle de l'enseigne Nature & Découvertes.

Note 10 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Dépréciation de la marque Darty	(14,2)	0,0
Gain lié au complément de prix de Nature & Découvertes	10,5	0,0
Coûts incrémentaux liés à la crise sanitaire	(5,8)	0,0
Coûts liés à la restructuration de Fnac Darty	(1,0)	(14,3)
Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat	0,0	(4,8)
Autres charges de restructuration	(4,1)	(4,5)
Coûts liés à l'acquisition de nouvelles activités	0,0	(3,2)
Autres risques	(1,3)	(1,8)
Total	(15,9)	(28,6)

Au 31 décembre 2020, ils constituent une charge nette de 15,9 millions d'euros et incluent :

- En raison de la crise sanitaire survenue en 2020, des indices de pertes de valeur constatées ont été constatées. Ainsi, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation au 1^{er} semestre 2020. Ces tests ont abouti à une dépréciation de la marque Darty pour 14,2 millions d'euros. Les tests de dépréciation réalisés au 2nd semestre 2020 ont confirmé le montant de cette dépréciation. Pour rappel la marque Darty avait été valorisée à 301,7 millions d'euros en 2016 lors de l'acquisition de Darty. Au 31 décembre 2020, la valeur nette de la marque Darty dans le bilan actif du Groupe est de 287,5 millions d'euros,
- Au second semestre 2020, dans le cadre du calcul du complément de prix lié à l'acquisition de Nature & Découvertes et conformément à la norme IFRS3, le dénouement du complément de prix d'acquisition se traduit par une reprise de provision en résultat pour un montant net de 10,5 millions d'euros,
- Fnac Darty a pris acte des positions de l'ESMA et de l'AMF et a décidé de ne pas présenter l'intégralité du coût de la crise sanitaire en résultat non courant. Ainsi, le Groupe présente en résultat non courant uniquement les coûts exceptionnels incrémentaux engagés au 1^{er} semestre 2020 et directement induits par la crise sanitaire. Ces coûts correspondent à la mise en place des barrières sanitaires dans les magasins, ainsi que l'ensemble des primes exceptionnelles versées au personnel ayant travaillé pendant la 1^{ere} période de confinement dans les entrepôts du Groupe pour assurer la livraison des commandes internet. Au 1^{er} semestre 2020, l'ensemble de ces coûts représentaient un montant de 5,8 millions d'euros,
- 1,0 million d'euros de charges de restructuration liées à la mise en œuvre de la réorganisation du Groupe,
- 4,1 millions d'euros de charges de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international,
- les autres produits et charges non courants nets représentent une charge de 1,3 million d'euros liée à divers litiges non courants.

Au 31 décembre 2019, ils constituaient une charge nette de 28,6 millions d'euros et comprenaient :

- 14,3 millions d'euros de charges de restructuration liée à la mise en œuvre de la réorganisation du Groupe. Ces charges étaient principalement liées au projet d'évolution de l'organisation des filiales Darty, ainsi que à la réorganisation des fonctions logistiques du Groupe Fnac Darty,

- 4,8 millions d'euros de charges liées à la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat octroyée à tous les employés du Groupe en France et dont la rémunération annuelle était inférieure ou égale à 30 000 euros brut. Cette prime a été versée à près de 14 000 employés,
- 4,5 millions d'euros de charges de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international,
- 3,2 millions d'euros de coûts engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles activités, majoritairement liés à Nature & Découvertes,
- les autres produits et charges non courants nets représentaient une charge de 1,8 million d'euros liée à divers litiges non courants.

Note 11 Charges financières (nettes)

Les charges financières nettes s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Coûts liés à l'endettement financier net du Groupe	(25,9)	(51,4)
Intérêts sur dettes de loyers	(21,9)	(21,2)
Coût du crédit à la consommation	(3,6)	(4,8)
Autres charges financières nettes	0,0	(1,7)
Total	(51,4)	(79,1)

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est principalement composé des intérêts financiers de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros, de la ligne de crédit à moyen terme de 200 millions d'euros et du contrat de crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement de 100 millions d'euros.

Ces coûts incluent également, pour un montant de 2,6 millions d'euros, l'étalement des coûts de mise en place et l'étalement des coûts de garantie du Prêt de 500 millions d'euros Garanti par l'Etat, souscrit par le Groupe pour sécuriser sa trésorerie et préparer la reprise des activités, suite à la crise sanitaire. Ce prêt est garanti à hauteur de 70% par l'Etat français et a une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles.

En 2019, les coûts liés à l'endettement incluaient également une charge non récurrente de 18,7 millions d'euros liée à la prime de remboursement par anticipation de l'ancien emprunt obligataire, ainsi qu'une charge non récurrente de 8,3 millions d'euros correspondant à la prise en compte des frais liés à l'ancien emprunt obligataire qui restaient à étaler.

La charge d'intérêts sur dettes de loyer s'est élevée à 21,9 millions d'euros sur 2020, contre 21,2 millions d'euros en 2019.

Le coût du crédit à la consommation s'élève à 3,6 millions d'euros en 2020, contre 4,8 millions d'euros en 2019.

Les autres produits et charges financiers incluent les impacts financiers liés aux avantages post emploi du personnel et la mise à la juste valeur par le résultat des actifs financiers du Groupe. L'amélioration de ce poste est liée principalement à la revalorisation à la juste valeur des parts du Groupe dans la société Daphni Purple.

Note 12 Impôt

12.1 Analyse de la charge d'impôt des activités poursuivies

12.1.1 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat avant impôt	148,0	185,6
Charge d'impôt exigible hors CVAE	(57,2)	(57,4)
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(20,6)	(21,9)
Produit / (Charge) d'impôt différé	18,2	7,8
Charge totale d'impôt	(59,6)	(71,5)
Taux effectif d'impôt	40,27%	38,52%

L'impôt sur les bénéfices intègre la charge d'impôt payée ou provisionnée pour l'exercice, ainsi que les éventuels redressements fiscaux payés ou provisionnés sur l'exercice. Pour l'exercice 2020, la charge totale d'impôt est de 59,6 millions d'euros, contre 71,5 millions d'euros pour l'exercice 2019, soit une diminution de 11,9 millions d'euros. La diminution de la charge totale d'impôt en 2020 est principalement liée la baisse du résultat avant impôt. Avec la CVAE reclassée en résultat avant impôt, les taux d'impôt 2020 et 2019 restent stables à environ 30%.

12.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

(en % du résultat avant impôt)	2020	2019
Taux d'impôt applicable en France	32,02%	34,43%
Effet de l'imposition des filiales étrangères	(0,43%)	(0,94%)
Taux d'impôt théorique	31,59%	33,49%
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,00%	0,00%
Effet des différences permanentes	2,90%	3,66%
Effet des différences temporelles non comptabilisées	0,00%	0,00%
Effet des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés	1,74%	1,84%
Effet de la CVAE	9,53%	7,84%
Effet de la baisse du taux d'Impôt en France	(6,16%)	0,00%
Effet de la baisse du taux d'Impôt en Belgique et Suisse	0,00%	(1,36%)
Effet des redressements fiscaux	0,00%	0,00%
Autres impôts exceptionnels	0,66%	(6,95%)
Taux effectif d'impôt	40,27%	38,52%

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 31,0 % augmenté de la contribution sociale de 3,3 % pour les sociétés françaises, soit 32,02 %. La loi de finances 2021 confirme la baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 31,0% pour parvenir à 27,5% en 2021 et 25,0% en 2022. La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de ces baisses.

12.2 Évolution des postes de bilan

12.2.1 Impôt exigible

(en millions d'euros)	2019	Résultat	Variation du besoin en fonds de roulement	Variations de périmètre	Variations de change	2020
Créances d'impôts exigibles	2,8					3,6
Dettes d'impôts exigibles	(9,4)					(30,0)
Impôts exigibles	(6,6)	(77,8)	58,0	0,0	0,0	(26,4)

(en millions d'euros)	2018	Résultat	Variation du besoin en fonds de roulement	Variations de périmètre	Variations de change	2019
Créances d'impôts exigibles	41,8					2,8
Dettes d'impôts exigibles	(44,4)					(9,4)
Impôts exigibles	(2,6)	(79,3)	74,3	1,0	0,0	(6,6)

12.2.2 Impôt différé

(en millions d'euros)	2019	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	variations de périmètre	2020
Actifs d'impôts différés	82,7	1,7	4,9	(22,1)	0,1	67,3
Passifs d'impôts différés	(203,2)	16,5		22,1		(164,6)
Impôts différés nets	(120,5)	18,2	4,9	0,0	0,1	(97,3)

(en millions d'euros)	2019	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	variations de périmètre	2020
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	43,5	0,5	1,6			45,6
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	0,2	3,7				3,9
Marques	(101,4)	4,2				(97,2)
Autres actifs & passifs	(62,8)	9,8	3,3		0,1	(49,6)
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(120,5)	18,2	4,9	0,0	0,1	(97,3)

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre	2019
Actifs d'impôts différés	66,8	7,6	5,4	2,9	82,7
Passifs d'impôts différés	(189,9)	0,2		(13,5)	(203,2)
Impôts différés nets	(123,1)	7,8	5,4	(10,6)	(120,5)

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre	2019
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	38,8	(1,0)	5,0	0,7	43,5
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	0,2				0,2
Marques	(92,5)	2,0		(10,9)	(101,4)
Autres actifs & passifs	(69,6)	6,8	0,4	(0,4)	(62,8)
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(123,1)	7,8	5,4	(10,6)	(120,5)

12.3 Impôt différé non reconnu

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Pertes fiscales non activées	160,9	150,6
Différences temporelles non activées	0,0	0,0
Total des bases fiscales non reconnues	160,9	150,6

Les pertes fiscales non activées représentent principalement les pertes fiscales des filiales du Groupe au Royaume-Uni et en Belgique, dont les perspectives de recouvrement ne permettent pas d'activation.

12.4 Évolution et échéancier des pertes fiscales

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	dont part non activée	dont part activée
Au 31 décembre 2019	150,6	150,6	0,0
Déficits créés au cours de l'exercice	31,6	17,2	14,4
Déficits imputés ou prescrits sur l'exercice	(0,6)	(0,6)	
Variations de périmètre	0,0		
Variations de change	(6,3)	(6,3)	
Au 31 décembre 2020	175,3	160,9	14,4
Déficits reportables avec une échéance	0,0	0,0	0,0
<i>A moins de 5 ans</i>	<i>0,0</i>		
<i>A plus de 5 ans</i>	<i>0,0</i>		
Déficits reportables indéfiniment	175,3	160,9	14,4
Total	175,3	160,9	14,4

Note 13 Résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

En 2020, en moyenne, le Groupe a détenu 97 907 actions d'autocontrôle auprès de Natixis ODDO BHF avec lequel un contrat de liquidité a été conclu. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détenait 68 010 actions d'autocontrôle.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent aux actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les instruments émis par le Groupe ont un effet dilutif sur l'année 2020, à hauteur de 633 914 actions.

Le nombre d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 365 831 actions.

Résultat par action au 31 décembre 2020 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	1,2	95,6	(94,4)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 583 287	26 583 287	26 583 287
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	(97 907)	(97 907)	(97 907)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 485 380	26 485 380	26 485 380
Résultat de base par action (en euros)	0,05	3,61	(3,56)

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	1,2	95,6	(94,4)
Instruments convertibles et échangeables			
Résultat net part du Groupe dilué	1,2	95,6	(94,4)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 485 380	26 485 380	26 485 380
Actions ordinaires potentielles dilutives	633 914	633 914	633 914
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	27 119 294	27 119 294	27 119 294
Résultat dilué par action (en euros)	0,04	3,53	(3,48)

Résultat par action au 31 décembre 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	104,9	115,1	(10,2)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 559 047	26 559 047	26 559 047
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	(50 934)	(50 934)	(50 934)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 508 113	26 508 113	26 508 113
Résultat de base par action (en euros)	3,96	4,34	(0,38)

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	104,9	115,1	(10,2)
Instruments convertibles et échangeables			
Résultat net part du Groupe dilué	104,9	115,1	(10,2)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 508 113	26 508 113	26 508 113
Actions ordinaires potentielles dilutives	268 353	268 353	268 353
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	26 776 466	26 776 466	26 776 466
Résultat dilué par action (en euros)	3,92	4,30	(0,38)

Note 14 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global sont principalement composés :

- Des profits et des pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger ;
- Des éléments relatifs à l'évaluation des obligations au titre des avantages du personnel : réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ;
- De la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le montant de ces éléments, avant et après effets d'impôt liés, ainsi que les ajustements de reclassement en résultat, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020		
	Brut	Impôt	Net
Ecart de conversion	1,3		1,3
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments désignés en couverture de flux de trésorerie	(2,8)	0,8	(2,0)
Variation de juste valeur due à la variation du risque crédit propre sur instrument financier passif comptabilisé à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0
Variation de juste valeur des instruments de dette actifs comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0
Éléments recyclables en résultat	(1,5)	0,8	(0,7)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(27,2)	1,7	(25,5)
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés sur option dans la catégorie juste valeur par autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0
Éléments non recyclables en résultat	(27,2)	1,7	(25,5)
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020	(28,7)	2,5	(26,2)

<i>(en millions d'euros)</i>	2019		
	Brut	Impôt	Net
Ecart de conversion	(1,3)		(1,3)
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments désignés en couverture de flux de trésorerie	(1,2)	0,4	(0,8)
Variation de juste valeur due à la variation du risque crédit propre sur instrument financier passif comptabilisé à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0
Variation de juste valeur des instruments de dette actifs comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0
Éléments recyclables en résultat	(2,5)	0,4	(2,1)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(20,9)	5,0	(15,9)
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés sur option dans la catégorie juste valeur par autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0
Éléments non recyclables en résultat	(20,9)	5,0	(15,9)
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2019	(23,4)	5,4	(18,0)

Note 15 Goodwill et regroupements d'entreprises

15.1 Goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Goodwill au 1er janvier 2019	1 634,9	(75,4)	1 559,6
Issus d'acquisitions	95,3		95,3
Cessions et désaffectations	(0,7)		(0,7)
Goodwill au 31 décembre 2019	1 729,5	(75,4)	1 654,1
Issus d'acquisitions	0,2		0,2
Cessions et désaffectations			0,0
Goodwill au 31 décembre 2020	1 729,7	(75,4)	1 654,3

En 2020, l'augmentation nette du goodwill pour un montant de 0,2 million d'euros est liée à un ajustement du Goodwill de la société CTS Eventim France au cours du 1^{er} semestre 2020. Cet ajustement est intervenu dans les douze mois suivant l'acquisition de la société CTS Eventim France.

En 2019, l'augmentation nette du goodwill pour un montant de 94,6 millions d'euros était liée aux acquisitions de participation dans les sociétés Nature & Découvertes, BilletReduc, CTS Eventim France et PC Clinic.

Les goodwill liés à l'acquisition des sociétés Nature & Découvertes, BilletReduc, CTS Eventim France et PC Clinic sont des écarts d'acquisition positifs nés de la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'intégration dans les comptes du Groupe. La société BilletReduc a été intégrée le 1^{er} mars 2019, la société PC Clinic le 1^{er} juillet 2019, la société Nature & Découverte le 1^{er} août 2019 et la société CTS Eventim France le 1^{er} novembre 2019. Les normes IFRS interdisent l'amortissement du goodwill et rendent obligatoire la conduite de tests de dépréciation à chaque arrêté de comptes et à chaque constatation d'un indice de perte de valeur.

Le travail d'évaluation des actifs et passifs acquis a été initié à la date d'acquisition pour chacune des sociétés acquises. Pour plus de précisions concernant les calculs de l'allocation du prix d'achat, se référer à la section 15.2.

Au 31 décembre 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté. Conformément aux normes IFRS, des tests de dépréciation annuels des actifs ont été réalisés. Ces tests de dépréciation font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour chacune des Unités Génératrices de Trésorerie testées. Aucune dépréciation supplémentaire du goodwill n'est ainsi nécessaire. Pour plus de précisions, se référer à la note 19.

Les goodwill ont été alloués comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
France	1 512,9	1 512,7
Belgique	139,2	139,2
Portugal	2,2	2,2
Total	1 654,3	1 654,1

Note 16 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31 décembre 2019	375,4	714,6	52,4	1 142,4
Amortissement et dépréciations	0,0	(602,8)	(28,6)	(631,4)
Valeur nette au 31 décembre 2019	375,4	111,8	23,8	511,0
Acquisitions		28,0	13,0	41,0
Cessions			(0,6)	(0,6)
Amortissements et dépréciations	(14,2)	(35,3)	(0,3)	(49,8)
Variation de périmètre				
Variations de change				
Autres variations		0,6	3,4	4,0
Actifs détenus en vue de la vente				
Valeur nette au 31 décembre 2020	361,2	105,1	39,3	505,6

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31 décembre 2018	338,1	663,1	71,6	1 072,8
Amortissement et dépréciations	0,0	(567,7)	(25,1)	(592,8)
Valeur nette au 31 décembre 2018	338,1	95,4	46,5	480,0
Acquisitions		23,9	28,2	52,1
Cessions		(0,3)	(4,2)	(4,5)
Amortissements et dépréciations		(35,1)	(3,5)	(38,6)
Variation de périmètre	37,3	10,5	22,0	69,8
Variations de change				
Autres variations		21,9	(67,7)	(45,8)
Actifs détenus en vue de la vente		(4,5)	2,5	(2,0)
Valeur nette au 31 décembre 2019	375,4	111,8	23,8	511,0

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

Les marques du Groupe sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Marque Darty	287,5	301,7
Marque Vanden Borre	35,3	35,3
Marque Wefix	1,1	1,1
Marque BilletReduc	11,3	11,3
Marque Nature & Découvertes	26,0	26,0
Total Marques	361,2	375,4

La norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs) impose de procéder à un test de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Ce test doit être réalisé à minima une fois par an à date fixe ou à n'importe quel moment s'il existe un indice de perte de valeur. Suite à la crise sanitaire qui a débuté au 1^{er} semestre 2020, des indices de pertes de valeur avaient été constatées. Ainsi, le Groupe a procédé au 1^{er} semestre 2020 à une mise à jour des derniers tests de dépréciation réalisés lors de la clôture des comptes 2019. La mise à jour de ces tests avait abouti à une dépréciation de la marque Darty pour 14,2 millions d'euros. La marque Darty avait été valorisée à 301,7 millions d'euros en 2016 lors de l'acquisition de Darty. Sa valeur nette dans les comptes du Groupe est désormais de 287,5 millions d'euros. En amont de ces tests de dépréciation, le Groupe avait procédé à des tests de rentabilité sur l'ensemble de ses magasins. Les tests des magasins n'avaient donné lieu à aucune dépréciation.

Au 2^{ème} semestre 2020, le Groupe a procédé à de nouveaux tests annuels de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Pour les tests annuels, l'ensemble des hypothèses financières et opérationnelles ont été mis à jour.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du mois de novembre 2020 sur la base de nouvelles prévisions tenant compte du contexte de la crise sanitaire pour l'année 2020 et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recourent avec le plan stratégique du Groupe. Au terme de ce nouveau test aucune nouvelle dépréciation, autre que celle de la marque Darty établie au 1^{er} semestre 2020 n'a été constatée.

Note 17 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & constructions	Agencements, aménagements et installations commerciales	Matériels techniques et téléphonie	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31 décembre 2019	397,1	1 299,5	207,6	82,7	1 986,9
Amortissement et dépréciations	(127,9)	(1 054,0)	(165,7)	(24,3)	(1 371,9)
Valeur nette au 31 décembre 2019	269,2	245,5	41,9	58,4	614,9
Acquisitions	1,2	29,7	19,9	7,6	58,4
Cessions		(3,9)	(0,9)	1,3	(3,5)
Amortissements et dépréciations	(6,8)	(51,1)	(12,8)	(5,8)	(76,5)
Variation de périmètre					0,0
Variations de change					0,0
Autres variations	1,2	8,9	0,4	(9,6)	0,9
Actifs détenus en vue de la vente					0,0
Valeur nette au 31 décembre 2020	264,8	229,1	48,5	51,9	594,2

(en millions d'euros)	Terrains & constructions	Agencements, aménagements et installations commerciales	Matériels techniques et téléphonie	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31 décembre 2018	432,6	1 231,7	188,8	65,3	1 918,4
Amortissement et dépréciations	(114,7)	(1 005,0)	(155,0)	(23,6)	(1 298,2)
Valeur nette au 31 décembre 2018	318,0	226,8	33,8	41,7	620,2
Acquisitions	1,7	54,8	13,6	30,2	100,3
Cessions	(18,6)	(5,1)	(0,4)	(1,7)	(25,8)
Amortissements et dépréciations	(13,3)	(49,1)	(10,7)	(0,7)	(73,8)
Variation de périmètre		11,7	3,5	7,8	23,0
Variations de change		0,2			0,2
Autres variations	0,3	6,2	2,1	(14,8)	(6,2)
Actifs détenus en vue de la vente	(18,9)			(4,1)	(23,0)
Valeur nette au 31 décembre 2019	269,2	245,5	41,9	58,4	614,9

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

Note 18 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	Magasins	Bureaux	Plateformes	Autres	Total
Valeur nette au 31 décembre 2019*	1 030,7	42,2	76,3	40,5	1 189,7
Augmentations (Entrées et revalorisation d'actifs)	113,9	62,3	2,2	30,0	208,4
Diminutions (Amortissements, résiliations)	(229,2)	(18,8)	(14,3)	(19,2)	(281,5)
Autres variations	(6,8)	0,0	0,0	(0,4)	(7,2)
Valeur nette au 31 décembre 2020	908,6	85,7	64,1	51,0	1 109,4

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Les éléments relatifs aux dettes de loyers sont présentés en Note 28.2.

Note 19 Tests de dépréciation des actifs non financiers

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.10.

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice. Les Unités Génératrices de Trésorerie sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur d'entrée de l'ensemble des marques du Groupe a été déterminée sur la base de l'approche dite des Relief From Royalties, qui consiste à évaluer la somme actualisée des économies de redevances reçues des franchisés pour l'utilisation de la marque (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques inscrites au bilan du Groupe sont les marques Darty, Vanden Borre, Wefix, BilletReduc et Nature & Découvertes.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel de l'exercice. Les goodwill inscrits au bilan du Groupe sont principalement issus de l'acquisition de Darty. Les principales valeurs des goodwill et des marques sont décomposées dans les notes 15 et 16.

19.1 Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation après impôt appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe pour les marques et pour les Unités Génératrices de Trésorerie qui ont un goodwill au 31 décembre 2020, sont les suivants :

	Actualisation*		Croissance perpétuelle	
	2020	2019	2020	2019
Unité Génératrice de Trésorerie France	8,9%	8,3%	1,0%	1,0%
Unité Génératrice de Trésorerie Belgique	8,9%	8,2%	1,0%	1,0%
Marque Darty	9,9%	9,3%	1,0%	1,0%
Marque Vanden Borre	9,9%	9,3%	1,0%	1,0%

* *Coût Moyen Pondéré du Capital*

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans, prenant appui sur la force des deux enseignes et sur l'avancée de leur intégration. Les budgets et plans à moyen terme ayant servis de base aux projections de flux de trésorerie futurs attendus n'incluent pas Nature & Découvertes.

Parallèlement, les marques BilletReduc, Nature & Découvertes et Wefix, récemment acquises, ont également fait l'objet de tests de dépréciation.

19.2 Tests de dépréciation des principales valeurs

19.2.1 Détermination de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie et des marques

Pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'Unité Génératrice de

Trésorerie. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

La valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des marques a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité des marques définie par l'actualisation des économies de redevances reçues des franchisés pour l'utilisation de la marque (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent. Les projections des économies de redevances ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'une économie normative est ajoutée à la valeur des économies futures attendues.

La valeur recouvrable d'une marque est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

19.2.2 Les actifs et les marques à tester

- les valeurs comptables des UGT se composent des éléments suivants :

- goodwill,
- immobilisations incorporelles nettes,
- immobilisations corporelles nettes,
- droit d'utilisation IFRS16 déduit des passifs de location,
- dépôts et cautionnement liés aux actifs d'exploitation,
- impôts différés,
- besoin en fonds de roulement,
- provisions pour risque et charges.

- les marques font l'objet d'un test de dépréciation spécifique.

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (goodwill et marques). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

La valeur comptable d'une Unité Génératrice de Trésorerie inclut la valeur comptable des seuls actifs pouvant être directement attribués, ou affectés, sur une base raisonnable et cohérente, à l'unité génératrice de trésorerie, et qui généreront les entrées de trésorerie futures utilisées lors de la détermination de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie.

Concernant le droit d'utilisation IFRS16 à tester au 31 décembre 2020, le Groupe a choisi d'appliquer une approche simplifiée dans laquelle la valeur à tester inclut les droits d'utilisation déduits des passifs de location. Les projections issues des business plan, la valeur terminale et le taux d'actualisation sont déterminés en cohérence avec la situation antérieure à l'application de la norme IFRS 16.

La valeur comptable d'une marque correspond à la valeur de la marque inscrite au bilan du Groupe.

19.2.3 Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2020, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas de variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini, ne génèrent pas de dépréciation complémentaire ni sur les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe, ni sur les marques du Groupe.

19.3 Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice

Suite à la crise sanitaire qui a débuté au 1^{er} semestre 2020, des indices de pertes de valeur avaient été constatées. Ainsi, le Groupe a procédé au 1^{er} semestre 2020 à une mise à jour des derniers tests de dépréciation réalisés lors de la clôture des comptes 2019. La mise à jour de ces tests avait abouti à une dépréciation de la marque Darty pour 14,2 millions d'euros. La marque Darty avait été valorisée à 301,7 millions d'euros en 2016 lors de l'acquisition de Darty. Sa valeur nette dans les comptes du Groupe est désormais de 287,5 millions d'euros. En amont de ces tests de dépréciation, le Groupe avait procédé à des tests de rentabilité sur l'ensemble de ses magasins. Les tests des magasins n'avaient donné lieu à aucune dépréciation.

Au 2^{ème} semestre 2020, le Groupe a procédé à de nouveaux tests annuels de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Pour les tests annuels, l'ensemble des hypothèses financières et opérationnelles ont été mis à jour.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du mois de novembre 2020 sur la base de nouvelles prévisions tenant compte du contexte de la crise sanitaire pour l'année 2020 et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recourent avec le plan stratégique du Groupe. Au terme de ce nouveau test aucune nouvelle dépréciation, autre que celle de la marque Darty établie au 1^{er} semestre 2020 n'a été constatée.

Note 20 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Titres de participation	0,0	0,0
Instruments de dette à la juste valeur par le résultat	11,1	7,4
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	21,2	20,2
Autres	0,3	0,3
Total	32,6	27,9

Le poste instruments de dette à la juste valeur représente principalement l'investissement dans le fonds Daphni Purple. La variation est principalement liée à un appel de fonds pour un montant de 0,4 million d'euros, ainsi qu'à la revalorisation à la valeur liquidative pour 3,0 millions d'euros des parts détenues.

Les dépôts et cautionnements représentent les cautions des locations immobilières.

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

21.1 Analyse par catégorie de trésorerie

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie	1 568,7	995,5
Équivalents de trésorerie	0,0	0,0
Total	1 568,7	995,5

En 2020, l'augmentation nette de la Trésorerie et des équivalents trésorerie de 573,2 millions d'euros est principalement liée à l'encaissement du Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 500 millions d'euros ainsi qu'à la baisse des investissements opérationnels liée à la crise sanitaire.

Par ailleurs au 31 décembre 2020, la trésorerie inclut un montant de 2,7 millions d'euros alloués dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre du Groupe. Au 31 décembre 2019, ce montant s'élevait à 2,2 millions d'euros.

Les éléments comptabilisés par le Groupe en tant que « Trésorerie et équivalents de trésorerie » répondent aux critères repris dans la réponse de l'ANC du 27 Novembre 2018 à l'AMF concernant le traitement comptable des fonds monétaires agréés au titre du règlement MMF. En particulier, les placements sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe et dans le strict respect des critères de qualification définis par la norme IAS 7 et la réponse de l'ANC. Au 31 décembre 2020, ces analyses n'ont pas conduit à des changements de classification comptable préalablement retenue.

21.2 Analyse par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	%	2019	%
Euro	1 538,4	98,1%	975,2	98,0%
Franc suisse	18,3	1,2%	10,4	1,0%
Dollar américain	9,5	0,6%	9,7	1,0%
Autres devises	2,5	0,2%	0,2	0,0%
Total	1 568,7	100,0%	995,5	100,0%

Note 22 Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2020
Stocks commerciaux bruts	1 107,7	(114,1)				993,6
Dépréciation des stocks	(28,3)	(5,1)				(33,4)
Valeur nette des stocks	1 079,4	(119,2)	0,0	0,0	0,0	960,2

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement,
- s'ils sont endommagés partiellement,
- s'ils sont complètement obsolètes,
- si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

Evolution de la dépréciation	2020	2019
<i>(en millions d'euros)</i>		
Au 1er janvier	(28,3)	(26,6)
(Dotations)/reprises	(5,1)	1,5
Variation de périmètre	0,0	(4,5)
Variation de change	0,0	(0,1)
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	0,0	1,4
Au 31 décembre	(33,4)	(28,3)

Note 23 Créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>						
	2019	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2020
Créances clients brutes	285,4	22,7			(0,7)	307,4
Dépréciation des créances clients	(10,6)	(11,4)				(22,0)
Valeur nette	274,8	11,3	0,0	0,0	(0,7)	285,4

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée en fonction de la valeur recouvrable estimée de la créance. L'appréciation de la valeur recouvrable varie selon les canaux de vente.

Evolution de la dépréciation		
<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Au 1er janvier	(10,6)	(9,1)
(Dotations) / reprises	(11,4)	(0,9)
Variation de périmètre	0,0	(0,6)
Variation de change	0,0	0,0
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	0,0	(0,0)
Au 31 décembre	(22,0)	(10,6)

L'augmentation de la dépréciation des créances clients est principalement liée à la croissance des ventes en ligne ainsi qu'aux relations avec les partenaires franchisés du Groupe.

Note 24 Actifs et passifs courants et autres actifs et passifs non courants

24.1 Actifs et passifs courants

(en millions d'euros)

	2019	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2020
Stocks (1)	1 079,4	(119,2)	0,0	0,0	(0,0)	960,2
Créances clients débiteurs (2)	274,8	10,6	0,0	0,0	0,0	285,4
Créances clients créditeurs (3)	(63,6)	(7,0)	0,0	0,0	0,0	(70,6)
Créances clients nettes (4)=(2)+(3)	211,2	3,6	0,0	0,0	0,0	214,8
Dettes fournisseurs créditeurs (5)	(1 888,7)	104,3	0,0	0,0	0,0	(1 784,4)
Dettes fournisseurs débiteurs et provisions (6)	221,4	2,0	0,0	0,0	0,0	223,4
Dettes fournisseurs nettes (7)=(5)+(6)	(1 667,3)	106,3	0,0	0,0	0,0	(1 561,0)
Dettes sociales (8)	(237,9)	(19,5)	0,0	0,0	0,0	(257,4)
Dettes et créances fiscales (hors IS) (9)	(93,4)	(26,8)	0,0	0,0	0,0	(120,2)
Autres dettes et créances d'exploitation (10)	(212,8)	(36,7)	0,0	1,6	0,0	(247,9)
Autres BFR d'exploitation (Σ 8 à 10)	(544,1)	(83,0)	0,0	1,6	0,0	(625,5)
Besoin en fonds de roulement d'exploitation (Σ 1 à 10)	(920,9)	(92,3)	0,0	1,6	(0,0)	(1 011,5)
Autres actifs et passifs financiers courants	(6,6)	0,5	0,0	(0,1)	0,0	(6,2)
Dettes et créances sur immobilisations opérationnelles	(29,3)	8,6	0,0	0,0	0,0	(20,7)
Créances et dettes d'impôts exigibles	(6,6)	(19,8)	0,0	0,0	0,0	(26,4)
Actifs et passifs courants*	(963,4)	(103,0)	0,0	1,5	(0,0)	(1 064,8)

* hors provisions courantes, emprunts et dettes financières à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le patrimoine du Groupe. Le poste « Autres dettes et créances d'exploitation » inclut les activités d'adhésion, d'extension de garantie, de billetterie et de coffrets cadeaux à la clientèle.

Les dettes fournisseurs créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent, le cas échéant, celles que les fournisseurs du Groupe ont cédées auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un programme d'affacturage inversé ("reverse factoring"). La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Ainsi, le Groupe a conclu des accords d'affacturage inversé ("reverse factoring") avec des institutions financière afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués.

En 2020, le Groupe Fnac Darty était engagé dans deux programmes d'affacturage inversé avec des fournisseurs importants pour le Groupe.

Ces programmes sont les suivants :

- 1 – Un programme historique concernant des fournisseurs d'électroménagers. Ce programme avait été partiellement utilisé aux 31 décembre 2020 et 2019,
- 2 – Un nouveau programme, mis en place en octobre 2020 avec un fournisseur de produits techniques. Ce programme a été entièrement utilisé au 31 décembre 2020.

Pour les produits techniques concernés, le nouveau programme a permis au Groupe de maintenir en 2020 ses conditions usuelles de paiement par rapport aux conditions de paiement 2019.

Pour les deux programmes, l'analyse menée dans le cadre des normes IFRS a conduit à considérer que la modification apportée aux dettes fournisseurs est non-substantielle et que les caractéristiques des deux programmes restent similaires à celles d'une dette fournisseur avec le maintien des conditions de paiement dans le respect de la loi de modernisation de l'économie. Ainsi dans le cas des deux programmes d'affacturage du Groupe le maintien de la dette en dette fournisseurs a été conservé.

Ces deux programmes n'ont pas de limitation de durée.

Par rapport à 2019, la mise en place du nouveau programme n'a pas eu d'impact sur la trésorerie du Groupe car il a permis de maintenir les conditions de paiement initialement négociées avec le fournisseur.

24.2 Autres actifs et passifs non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Part à plus d'un an des extensions de garanties	121,1	162,9
Engagements d'acquisition d'intérêts minoritaires	2,8	8,5
Compléments de prix soumis à conditions de performances	0,5	18,1
Total des autres passifs non courants	124,4	189,5

Les autres passifs non courants représentent au 31 décembre 2020 un montant de 124,4 millions d'euros et correspondent à hauteur de 121,1 millions d'euros la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garantie de Darty. Ce poste inclut également au 31 décembre 2020 la valorisation de l'engagement d'acquisition des intérêts minoritaires de Wefix pour 2,8 millions d'euros, ainsi que la valorisation du complément de prix soumis à condition de performance de PC Clinic pour 0,5 million d'euros. Au 31 décembre 2019, les passifs non courants représentaient un montant de 189,5 millions d'euros correspondant pour 162,9 millions d'euros à la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garantie de Darty, pour 8,7 millions d'euros la valorisation de l'engagement d'acquisition des minoritaires de Wefix, pour 17,5 millions d'euros la valorisation du complément de prix soumis à condition de performance de Nature & Découvertes ainsi que la valorisation du complément de prix soumis à condition de performance de PC Clinic pour 0,5 million d'euros.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les autres actifs non courants du Groupe sont non significatifs.

Note 25 Capitaux propres

25.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 26 608 571 euros, composé de 26 608 571 actions entièrement libérées de valeur nominale de 1 euro. Comparé à l'exercice 2019, le capital social est en augmentation nette de 92 999 actions. En 2020 l'augmentation nette du capital social est uniquement liée aux dénouements de plans d'options de performance.

25.2 Affectation du résultat

Aucun dividende n'a été distribué en 2020 au titre de l'exercice 2019.

25.3 Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres		
	Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
Au 31 décembre 2019	1 387,9	10,4	1 398,3
Résultat global total	(25,0)	(7,2)	(32,2)
Variation de capital	0,0		0,0
Titres d'auto-contrôle	0,5		0,5
Valorisation des paiements fondés sur les actions	8,1		8,1
Variation de périmètre	(1,8)	1,8	0,0
Autres mouvements	(1,2)	(0,1)	(1,3)
Au 31 décembre 2020	1 368,5	4,9	1 373,4

En 2020, la variation des capitaux propres s'explique principalement par :

- Le résultat global de l'année,
- La valorisation des paiements fondés sur les actions,
- La variation de périmètre est liée à l'acquisition des actions Wefix sous promesses de ventes, représentant 19% du capital de la société Wefix.

Note 26 Avantages du personnel et assimilés

Selon les lois et usages propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi en complément de sa rémunération à court terme. Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées. Les cotisations de ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France et des retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail en France

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé par la société à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

En France, les médailles du travail ne sont pas obligatoires mais sont symboliques : aucune obligation légale de verser une prestation aux salariés. Néanmoins, les entités françaises du Groupe ont choisi de donner une gratification à leurs salariés quand ils reçoivent l'une des médailles d'ancienneté accordées à 10 et 20 ans d'ancienneté au sein du Groupe.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse

En Suisse, le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre de coûts médicaux.

Fonds de pension au Royaume-Uni :

Le fonds de pension britannique Comet correspond aux engagements de retraite des anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

Retraites sur-complémentaires :

Système collectif de pension à prestations définies réservé à certains cadres supérieurs.

26.1 Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Valeur actualisée de l'engagement au 1^{er} janvier	842,7	739,7
Coûts des services rendus de la période	12,0	9,7
Cotisations effectuées par les participants	0,7	0,5
Charges d'intérêts financiers	1,6	2,4
Coûts des services passés	0,5	0,0
Réévaluation du passif	96,7	92,5
Réductions	(3,8)	(8,5)
Prestations servies	(21,3)	(26,7)
Variation de périmètre	0,0	2,4
Variation de change	(34,9)	30,9
Passifs détenus en vue de la vente	0,0	(0,2)
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	894,2	842,7

L'augmentation de l'engagement en 2020 est notamment liée à la réévaluation du passif pour 96,7 millions d'euros, s'expliquant principalement par le fonds de pension britannique Comet suite à l'évolution des taux d'actualisation. Le niveau des prestations servies (21,3 millions d'euros au total Groupe, dont 13,2 millions d'euros concernant le fonds Comet), est en diminution par rapport à 2019 (26,7 millions d'euros).

La répartition de la valeur actualisée de l'engagement par type de régime et par pays au 31 décembre 2020 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Fonds de pension - Royaume-Uni	679,0	637,6
Indemnités de fin de carrière - France	192,5	182,3
Retraites complémentaires (LPP) - Suisse	14,2	12,6
Retraites sur-complémentaires - France	1,2	3,5
Médailles du travail - France	7,1	6,6
Autres	0,2	0,1
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	894,2	842,7

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	666,0	578,2
Cotisations effectuées par l'employeur	3,2	5,4
Cotisations effectuées par les participants	0,6	2,2
Intérêt financier sur actif	0,1	0,3
Prestations servies	(16,7)	(22,0)
Rendement réel des actifs	69,9	71,6
Autres variations	0,0	0,0
Variation de périmètre	0,0	0,0
Variation de change	(34,8)	30,3
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 31 décembre	688,3	666,0

Pour l'ensemble des régimes, les paiements des prestations servies attendus en 2021 sont estimés à 18,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les fonds des régimes à prestations définies financés sont investis à hauteur de 54,4% dans des instruments d'emprunts.

Les actifs du régime du fonds de pension Britannique Comet sont répartis en deux types de catégories :

- 1- des fonds d'investissements axés sur le rendement,
- 2- des fonds de garantie avec un risque limité.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur actualisée de l'engagement	894,2	842,7	739,7	798,0	816,3
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	(688,3)	(666,0)	(578,2)	(618,2)	(630,0)
Déficit / (Excédent)	205,9	176,7	161,5	179,8	186,3
Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan	205,9	176,7	161,5	179,8	186,3
dont provisions - activités poursuivies	205,9	176,7	161,5	179,8	186,3
dont provisions - activités non poursuivies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Fonds de pension - Royaume-Uni	19,8	0,0
Indemnités de fin de carrière - France	172,5	162,8
Retraites complémentaires (LPP) - Suisse	5,0	3,7
Retraites sur-complémentaires - France	1,2	3,4
Médailles du travail - France	7,2	6,7
Autres	0,2	0,1
Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan	205,9	176,7

26.2 Charges comptabilisées

La charge totale de 9,9 millions d'euros en 2020 (3,5 millions d'euros en 2019) comptabilisée au titre des régimes à prestations définies se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Coûts des services rendus	12,1	9,8
Autres coûts	0,1	0,1
Coût financier net	1,4	2,1
Coûts des services passés pris en résultat	0,0	0,0
Réductions et règlements	(3,7)	(8,5)
Charge totale	9,9	3,5
Dont comptabilisée en charges opérationnelles	8,5	1,4
en charges financières nettes	1,4	2,1
en activités non poursuivies	0,0	0,0

L'augmentation de la charge 2020 (9,9 millions d'euros) par rapport à 2019 (3,5 millions d'euros) s'explique principalement par la diminution des produits liés à la réduction des régimes.

26.3 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations de Fnac Darty sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	1,4% (Royaume-Uni), 0% (Suisse), 0,55% France	2,1% (Royaume -Uni), 0,25% (Suisse) , 0,80% (France)
Taux de croissance attendu des salaires	1,50%	1,50%

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, un taux unique est appliqué à la différence entre le passif du régime et l'actif du régime. Ce taux correspond au taux d'actualisation de la dette actuarielle. Il est déterminé sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

L'analyse de sensibilité considérant les hypothèses de taux d'actualisation à + ou – 50 points de base est représentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail - France	Retraites complémentaires (LPP) - Suisse	Retraites sur- complément aires - France	Fonds de pension - Royaume-Uni	Autres	Total
Taux d'actualisation - 50 points de base	204,6	7,4	15,6	1,2	752,0	0,0	980,7
Valeur actualisé de l'engagement 2020	192,4	7,2	14,2	1,2	679,0	0,2	894,2
Taux d'actualisation + 50 points de base	181,4	6,9	13,0	1,2	613,3	0,0	815,7

Note 27 Provisions

(en millions d'euros)	2019	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Variation de change	Autres variations	2020
Provisions pour restructurations	6,9		(6,2)					0,7
Provisions pour litiges et contentieux	28,3	8,9	(7,1)	(4,0)			0,1	26,3
Autres provisions	3,9	1,2	(0,8)	(0,6)				3,7
Provisions courantes	39,0	10,1	(14,0)	(4,6)	0,0	0,0	0,1	30,6
Total	39,0	10,1	(14,0)	(4,6)	0,0	0,0	0,1	30,6
Impact résultat opérationnel		(10,1)		4,6				(5,5)
- résultat opérationnel courant		(7,3)		1,7				(5,6)
- autres produits et charges opérationnels non courants		(1,8)		2,9				1,1
- activités non poursuivies		(1,0)						(1,0)

En 2020, la baisse des provisions pour risques et charges est principalement liée au dénouement des provisions pour restructuration liée à la réorganisation du Groupe suite à l'acquisition de Darty, au projet d'évolution de l'organisation et d'optimisation du service après-vente ainsi qu'au plan de départ volontaire de l'entrepôt de Massy. Les dotations correspondent à divers litiges et contentieux.

(en millions d'euros)	2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Variation de change	Autres variations	2019
Provisions pour restructurations	27,5	5,4	(24,1)	(1,9)				6,9
Provisions pour litiges et contentieux	19,9	8,3	(5,0)	(4,1)	6,9		2,2	28,3
Autres provisions	4,5	1,1		(1,7)				3,9
Provisions courantes	51,9	14,9	(29,0)	(7,8)	6,9	0,0	2,2	39,0
Total	51,9	14,9	(29,0)	(7,8)	6,9	0,0	2,2	39,0
Impact résultat opérationnel		(14,9)		7,8				(7,1)
- résultat opérationnel courant		(6,4)		4,8				(1,7)
- autres produits et charges opérationnels non courants		(8,5)		3,0				(5,4)

En 2019, la baisse des provisions pour risques et charges était principalement liée à la reprise de provisions pour restructuration liée à la réorganisation du Groupe suite à l'acquisition de Darty, au projet d'évolution de l'organisation et d'optimisation du service après-vente, ainsi qu'à la fermeture de l'entrepôt logistique Wissous 2. Les dotations correspondent principalement au plan de départ volontaire concernant l'entrepôt de Massy, et à divers litiges et contentieux. L'entrée de périmètre comprend les provisions intégrées dans le cadre de l'acquisition de Nature & Découvertes.

Note 28 Dettes financières

28.1 Analyse de la dette par échéance de remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts et dettes financières à long terme	901,9	0,0	81,2	87,4	316,7	16,7	399,9
Emprunt obligataire 2026	350,0						350,0
Emprunt obligataire 2024	300,0				300,0		
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	100,0			16,7	16,7	16,7	49,9
Ligne de crédit à moyen terme	150,0		80,0	70,0			
Autres dettes financières	1,9		1,2	0,7			
Emprunts et dettes financières à court terme	552,9	552,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêt Garanti par l'Etat	500,0	500,0					
Ligne de crédit à moyen terme	50,0	50,0					
Intérêts capitalisés des obligataires	1,3	1,3					
Autre dettes financières	1,6	1,6					
Total endettement financier hors IFRS 16	1 454,8	552,9	81,2	87,4	316,7	16,7	399,9
%		38,0%	5,6%	6,0%	21,8%	1,1%	27,5%
Dettes locatives IFRS 16	1 113,8	229,7	222,1	192,5	135,5	98,2	235,8
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	884,1		222,1	192,5	135,5	98,2	235,8
Dettes locatives IFRS 16 à court terme (1)	229,7	229,7					
Total endettement financier avec IFRS 16	2 568,6	782,6	303,3	279,9	452,2	114,9	635,7

(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois

Au 31 décembre 2020, les dettes financières brutes se composent principalement des emprunts obligataires 2024 et 2026 pour un montant total de 650 millions d'euros, du Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 500 millions d'euros, de la ligne de crédit à moyen terme pour un montant de 200 millions d'euros ainsi que de l'emprunt à la Banque Européenne d'Investissement d'un montant de 100 millions d'euros.

Fnac Darty a signé en avril 2020 un contrat de crédit d'un montant de 500 millions d'euros, garanti par l'état, avec un pool de banques françaises. Réalisé dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (" PGE "), dans le contexte de crise COVID-19, cet emprunt est destiné à sécuriser la liquidité du Groupe et à assurer la reprise des activités. Ce prêt sera garanti à hauteur de 70% par l'Etat français, aura une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles (avril 2026). Ce nouveau financement permet à Fnac Darty de bénéficier du soutien des institutions bancaires françaises de premier plan, dans un contexte de crise sans précédent. Le Groupe dispose ainsi d'une structure de financement solide, équilibrée entre dette bancaire et obligataire. Ce financement a permis au Groupe de sécuriser significativement sa trésorerie. Parallèlement, le montant du programme de titres de créance négociables à court terme a été porté de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Le programme de titres de créance négociables à court terme est non utilisé à la date de clôture des comptes annuels 2020. Il était utilisé à hauteur de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les dettes financières 2020 incluent les dettes locatives liées à l'application de la norme IFRS 16. L'analyse des dettes locatives est détaillée dans la note 28.2.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts et dettes financières à long terme	936,4	0,0	53,5	81,7	67,6	316,9	416,7
Emprunt obligataire 2026	350,0						350,0
Emprunt obligataire 2024	300,0					300,0	
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	100,0				16,7	16,7	66,6
Ligne de crédit à moyen terme	180,0		50,0	80,0	50,0		
Autres dettes financières	6,4		3,5	1,7	0,9	0,2	0,1
Emprunts et dettes financières à court terme	77,0	77,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ligne de crédit à moyen terme	20,0	20,0					
Intérêts capitalisés des obligataires	1,3	1,3					
Titres de créances négociables	50,0	50,0					
Autre dettes financières	5,7	5,7					
Total endettement financier hors IFRS 16	1 013,4	77,0	53,5	81,7	67,6	316,9	416,7
%		7,6%	5,3%	8,1%	6,7%	31,3%	41,1%
Dettes locatives IFRS 16 *	1 179,3	212,3	214,1	209,9	160,3	123,9	258,8
Dettes locatives IFRS 16 à long terme *	967,0		214,1	209,9	160,3	123,9	258,8
Dettes locatives IFRS 16 à court terme * (1)	212,3	212,3					
Total endettement financier avec IFRS 16 *	2 192,7	289,3	267,6	291,6	227,9	440,8	675,5

* retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois

28.2 Dettes locatives

Les dettes de loyers s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 *	Nouveaux contrats et revalorisations	Dévalorisations	Remboursements	Variation de change	Reclassement	Autres variations	Passifs détenus en vue de la vente	Au 31 décembre 2020
Dettes locatives à moins d'un an	212,3	54,1	(7,7)	(225,3)		196,6	(0,3)		229,7
Dettes locatives à plus d'un an	967,0	157,0	(43,4)		0,1	(196,6)			884,1
Dettes locatives	1 179,3	211,1	(51,1)	(225,3)	0,1	0,0	(0,3)	0,0	1 113,8

* retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Afin de permettre la comparabilité entre les exercices 2020 et 2019, la dette locative IFRS 16 2019 a été retraitée rétroactivement selon les nouvelles règles de l'IFRS IC. Ce retraitement a conduit à une revalorisation de la dette locative au 31 décembre 2019 de 163,4 millions d'euros.

L'échéancier des dettes locatives se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	2020
N+1	229,7
N+2	222,1
N+3	192,5
N+4	135,5
N+5	98,2
Au-delà de 5 ans	235,8
Total	1 113,8

Exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16 :

Concernant les contrats de location, les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative sous IFRS 16 ni dans celle du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat.

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à douze mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur (inférieure à 5000 USD), le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe a choisi comme allègement pratique de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location qui étaient déjà définis comme des contrats de location financement sous la norme IAS 17, pour les contrats conclus ou modifiés avant le 1^{er} janvier 2019. Toutefois, un reclassement est effectué afin de rattacher la dette de location financement à la dette locative et l'actif de location financement au droit d'utilisation.

Conformément aux directives de la norme IFRS 16, le montant des droits au bail a été reclassé en droit d'utilisation.

Concernant les contrats de sous-location relatifs à des baux immobiliers, le Groupe comptabilise, conformément à la norme IFRS 16, une créance de sous-location principalement en contrepartie du droit d'utilisation, et pour la différence en capitaux propres.

Les exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16 sont détaillés dans les tableaux suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Charges de loyers variables	1,0	1,8
Charges sur contrats de faible valeur	0,7	1,0
Charges sur contrats de courte durée	0,5	0,6
Produits de sous-location	0,9	0,7

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Engagement locatif sur contrats de courte durée	0,2	0,2
Actif de location financement	0,9	1,3
Dette de location financement	0,3	1,0
Droit au bail reclassé en droits d'utilisation	40,4	47,2

28.3 Analyse par devise de remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	2 020	Emprunts et dettes financières à long terme	Emprunts et dettes financières à court terme	%	2019	%
					retraité *	
Euro	2 545,2	1 766,9	778,3	99,1%	2 167,3	98,8%
Franc Suisse	23,0	18,9	4,1	0,9%	24,6	1,1%
Autres	0,4	0,2	0,2	0,0%	0,8	0,0%
Total	2 568,6	1 786,0	782,6		2 192,7	

* retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

28.4 Dette brute par catégorie

La dette brute du Groupe se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
		retraité*
Emprunt obligataire 2026	350,7	350,7
Emprunt obligataire 2024	300,6	300,6
Prêt Garanti par l'Etat	500,0	0,0
Ligne de crédit à moyen terme	200,0	200,0
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	100,0	100,0
Titres de créances négociables	0,0	50,0
Autres dettes financières	3,5	12,1
Total endettement financier hors IFRS 16	1 454,8	1 013,4
Dettes locatives IFRS 16	1 113,8	1 179,3
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	884,1	967,0
Dettes locatives IFRS 16 à court terme (1)	229,7	212,3
Total endettement financier avec IFRS 16	2 568,6	2 192,7

* retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois

Note 29 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 568,7	995,5
Dettes financières brutes	(1 454,8)	(1 013,4)
Trésorerie nette	113,9	(17,9)

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
		retraité*
Dettes locatives	1 113,8	1 179,3
Trésorerie nette	(113,9)	17,9
Endettement financier net avec IFRS 16	999,9	1 197,2

*retraité de la décision de l'IFRIC sur IFRS 16 du 16 décembre 2019

Note 30 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2020 à 1 568,7 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	1 568,7	995,5
Découverts bancaires	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	1 568,7	995,5

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 est une amélioration de 573,2 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Flux nets liés aux activités opérationnelles	546,2	551,8
Flux nets liés aux activités d'investissement	(116,9)	(238,9)
Flux nets liés aux activités de financement	169,4	(208,6)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(25,0)	(27,6)
Incidence de variations des cours de change	(0,5)	0,2
Variation nette de la trésorerie	573,2	76,9

30.1 Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultent essentiellement des principales activités génératrices de trésorerie du Groupe et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts	544,5	570,4
Variation du besoin en fonds de roulement	67,2	51,8
Impôts sur le résultat payés	(65,5)	(70,4)
Flux nets liés aux activités opérationnelles	546,2	551,8

En 2020, les flux nets liés aux activités opérationnelles génèrent une ressource de 546,2 millions d'euros, contre 551,8 millions d'euros en 2019.

La formation de la capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies	88,4	114,1
Dotations et reprises courantes & non courantes sur actif non courants et provisions pour risques et charges	304,5	311,7
Résultat de cession courant des actifs opérationnels	0,8	(0,2)
Résultat de cession non courant des actifs opérationnels	0,5	4,6
Résultat de cession non courant d'actifs financiers	29,1	0,0
Charges et produits d'impôts différés	(18,2)	(7,8)
Actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires	2,1	(2,9)
Dotations et reprises financiers sur actif financiers non courants	10,8	(1,4)
Autres éléments sans contrepartie en trésorerie	0,0	0,0
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	329,6	304,0
Capacité d'auto-financement	418,0	418,1
Charges et produits d'intérêts financiers	48,9	72,9
Dividendes reçus	(0,2)	0,0
Charge nette d'impôt exigible	77,8	79,4
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêt:	544,5	570,4

Les dotations et reprises courantes & non courantes sur actifs non courants et provisions pour risques et charges incluent les amortissements du droit d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16.

30.2 Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe comprennent les acquisitions et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (investissements opérationnels nets), ainsi que les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise ou cédée, les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers et les intérêts et dividendes reçus (investissements financiers nets).

Les investissements opérationnels et financiers réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2020 représentent une dépense de 116,9 millions d'euros. Sur l'exercice 2019, ils représentaient une dépense de 238,9 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2020	2019
Investissements opérationnels nets	(106,7)	(145,0)
Investissements financiers nets	(10,2)	(93,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(116,9)	(238,9)

Les investissements opérationnels nets réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2020 représentent une dépense de 106,7 millions d'euros. Les investissements ont notamment permis l'ouverture de nouveaux magasins dans les pays où le Groupe est présent, l'automatisation des entrepôts logistiques, l'implantation d'Espaces cuisine dans le réseau Darty, le développement des sites internet du Groupe, l'augmentation des coûts informatiques pour moderniser l'infrastructure au sein du Groupe, ainsi que la digitalisation de magasins existants afin d'améliorer l'expérience client.

D'une façon générale, les investissements ont vocation à soutenir la stratégie du Groupe notamment la complémentarité des enseignes Fnac et Darty, l'omnicanalité et le digital.

(en millions d'euros)	2020	2019
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(41,0)	(52,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(58,4)	(100,3)
Total des acquisitions d'immobilisations avant variation des dettes sur immobilisations	(99,4)	(152,4)
Variation des dettes sur immobilisations	(8,6)	5,4
Total des acquisitions d'immobilisations	(108,0)	(147,0)
Cessions d'immobilisations	1,3	2,0
Total des acquisitions et cessions d'immobilisations	(106,7)	(145,0)

Les investissements financiers nets du Groupe présentent un décaissement de 10,2 millions d'euros en 2020 contre un décaissement de 93,9 million d'euros en 2019.

(en millions d'euros)	2020	2019
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée	(9,1)	(92,5)
Acquisitions d'autres actifs financiers	(1,3)	(1,4)
Cessions d'autres actifs financiers	0,0	0,0
Intérêts et dividendes reçus	0,2	0,0
Investissement financiers (nets)	(10,2)	(93,9)

En 2020, les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée représentent un décaissement net de 9,1 millions d'euros représentant principalement :

- un encaissement de 3,5 millions d'euros reçu au mois de mars 2020 dans le cadre de l'ajustement du prix

d'acquisition de Nature & Découvertes, conformément aux dispositions du contrat de vente,

- un décaissement de 6,0 millions d'euros fait au mois d'octobre 2020 dans le cadre de la finalisation du calcul et de la négociation lié au complément de prix d'acquisition de Nature & Découvertes, prévu dans le contrat d'acquisition,
- Un décaissement de 6,0 millions d'euros lié à l'acquisition des actions WeFix sous promesse de vente représentant 19% du capital de WeFix. Suite à cette acquisition le Groupe détient désormais 69% des actions de WeFix.

Les acquisitions d'autres actifs financiers en 2020 incluent des dépôts de garantie aux bailleurs pour 0,9 million d'euros, ainsi qu'un appel de fonds Daphni Purple pour 0,4 million d'euros. Le Groupe s'est engagé à souscrire les 23% de parts restantes de Daphni pour 1,6 million d'euros.

En 2019, les acquisitions et cessions de filiales nettes de l'endettement représentaient un décaissement de 106,7 millions d'euros dans le cadre des acquisitions de Nature & Découvertes, BilletReduc, CTS France et PC Clinic au Portugal, compensées par la cession d'une participation de 48% de la société France Billet à CTS Eventim dans le cadre du partenariat stratégique conclu avec le groupe CTS Eventim le 31 octobre 2019.

En 2019, les acquisitions d'autres actifs financiers représentaient les deux appels de fonds Daphni Purple pour 1,4 million d'euros.

30.3 Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui ont pour conséquence des changements dans l'importance et la composition des apports en capital et des emprunts de l'entité.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Augmentation / Diminution de capital	0,0	7,1
Autres opérations avec les actionnaires	0,0	0,0
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	0,7	(21,0)
Dividendes versés aux actionnaires	0,0	0,0
Emission d'emprunts	500,0	650,0
Remboursement d'emprunts	(58,6)	(650,0)
Remboursements des dettes locatives	(225,2)	(212,8)
Intérêts payés sur dettes locatives	(21,9)	(21,1)
Augmentation des autres dettes financières	0,0	100,0
Remboursement des autres dettes financières	0,0	(10,4)
Intérêts versés et assimilés	(25,2)	(45,8)
Financement du fonds de pension Comet	(0,4)	(4,6)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	169,4	(208,6)

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement présentent une ressource nette de 169,4 millions d'euros en 2020 contre un décaissement net de 208,6 millions d'euros en 2019.

En 2020,

- Les acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle de 0,7 million d'euros correspondent aux flux financiers nets liés à l'acquisition et cession d'actions Fnac Darty réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 68 010 actions d'autocontrôle,
- L'émission d'emprunt correspond à la signature par le Groupe en avril 2020 d'un contrat de crédit d'un montant

de 500 millions d'euros, garanti par l'état, avec un pool de banques françaises. Réalisé dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (" PGE "), dans le contexte de crise COVID-19, cet emprunt est destiné à sécuriser la liquidité du Groupe et à assurer la continuité des activités,

- Les remboursements d'emprunts pour 58,6 millions d'euros correspondent principalement à la non utilisation au 31 décembre 2020 du programme de titres de créance négociables à court terme destiné à se substituer aux tirages de la ligne de crédit revolving pour les besoins de financement de la saisonnalité du Groupe. Ce programme, mis en place en 2018, et porté de 300 à 400 millions d'euros au cours du premier semestre 2020, est constitué d'émissions réalisées sur le marché de la dette à court terme, avec une échéance d'un an maximum. Au 31 décembre 2020, ce programme n'est pas utilisé alors qu'il était utilisé à hauteur de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, différents emprunts à moyen terme ont été remboursés en 2020 pour un montant total de 8,6 millions d'euros,

- Les remboursements des dettes locatives pour 225,2 millions d'euros, et les intérêts payés sur dettes locatives pour 21,9 millions d'euros correspondent aux paiements des loyers qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 16,
- Les intérêts versés et assimilés pour 25,2 millions d'euros représentent les intérêts financiers des instruments mis en place pour le financement Groupe.

En 2019,

- L'augmentation de capital de 7,1 millions d'euros représentait principalement la création de 110 937 actions créées pour servir le plan d'Actionnariat Salarié du Groupe Fnac Darty mis en œuvre auprès des salariés en Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Portugal et Suisse,
- Les décaissements pour acquisition d'actions d'autocontrôle représentaient pour 20,3 millions d'euros au titre des deuxième, troisième et quatrième tranches du programme de rachat d'actions propres. Au total ce sont 296 750 actions qui ont été rachetées puis annulées au cours de l'année 2019. Ce poste incluait également un décaissement de 0,7 million d'euros correspondant à l'acquisition et cession d'actions Fnac Darty réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait 78 750 actions d'autocontrôle,
- L'émission d'emprunt correspondait au placement d'obligations senior d'un montant principal cumulé de 650 millions d'euros, composé d'un montant en principal cumulé de 300 millions d'obligations senior échues en 2024 et d'un montant en principal cumulé de 350 millions d'obligations senior échues en 2026. Les obligations 2024 versent un coupon annuel de 1,875%. Les obligations 2026 versent un coupon annuel de 2,625%,
- Après la clôture de l'offre mentionnée ci-dessous, Fnac Darty a utilisé le produit de l'offre, ainsi que les liquidités disponibles, pour rembourser intégralement ses 650 millions d'euros d'obligations senior à 3,25 % en circulation arrivant à échéance en 2023 et payer les primes, coûts, frais et charges associés. Conformément à la norme IFRS 9, l'analyse menée a conclu à l'extinction de dette remboursée, ce qui conduit à la décomptabilisation de l'ancienne dette. Les impacts étaient les suivants :
 - ✓ Décomptabilisation de l'ancienne dette avec impact en résultat des primes, décotes ou frais d'origine non entièrement amortis,
 - ✓ Enregistrement de la nouvelle dette,
 - ✓ Etalement des nouveaux frais attribuables à la nouvelle dette,
- Les remboursements des dettes locatives et les intérêts payés sur dettes locatives correspondaient aux paiements des loyers qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 16,
- L'augmentation nette des autres dettes financières de 100 millions d'euros était liée à la signature du contrat de crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI),

- Les intérêts versés et assimilés représentaient les intérêts financiers des instruments mis en place pour le financement Groupe et une charge non récurrente de 27,0 millions d'euros en 2019 suite au refinancement de l'emprunt obligataire.

30.4 Financement du fonds de pension Comet

Le financement du fonds de pension Britannique Comet qui a été intégré lors de l'acquisition de Darty représente les décaissements effectués par le Groupe, dans le cadre des engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni. Depuis le mois de juillet 2017, le financement du fonds de pension Comet était de 4,0 millions de livre sterling par an. Ce financement a été renégocié en 2019, et les versements sont suspendus depuis janvier 2020, le fonds étant à l'équilibre selon les normes anglaises régissant les fonds de pension. Le décaissement de 0,4 million d'euros en 2020 correspond au dernier versement intervenu en janvier 2020 pour le compte du mois de décembre 2019.

Note 31 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Au 4^{ème} trimestre 2019, le Groupe avait engagé un processus de recherche de partenaire pour sa filiale néerlandaise BCC. Une banque d'affaires avait été mandatée pour identifier des partenaires potentiels et mener des discussions. Conformément à la norme IFRS 5, BCC a fait l'objet d'une présentation spécifique dans la présentation des comptes consolidés.

En septembre 2020 Fnac Darty est entrée en négociation exclusive avec Mirage Retail Group, groupe néerlandais qui possède plusieurs chaînes de magasins de détail, en vue de la cession de 100 % de la filiale BCC.

Le 25 novembre 2020, Fnac Darty a finalisé la cession de 100% de BCC, auprès de Mirage Retail Group. Le Groupe a obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires et des instances représentatives du personnel compétentes.

31.1 Résultat des activités non poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Produits des activités ordinaires	436,6	416,6
Coût des ventes	(334,7)	(317,3)
Marge brute	101,9	99,3
Charges de personnel	(50,7)	(53,7)
Autres produits et charges opérationnels courants	(58,4)	(51,9)
Résultat opérationnel courant	(7,2)	(6,3)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(84,1)	(0,2)
Résultat opérationnel	(91,3)	(6,5)
Charges financières (nettes)	(3,1)	(3,7)
Résultat avant impôt	(94,4)	(10,2)
Impôt sur le résultat	0,0	0,0
Résultat net	(94,4)	(10,2)

Le résultat des activités non poursuivies inclut principalement :

- l'activité de BCC jusqu'à la date de cession intervenue le 25 novembre 2020,
- la dépréciation de l'intégralité des comptes courant de BCC,
- les coûts de désengagement de la filiale,
- Le résultat de cession de la filiale.

Ce résultat inclut également pour un faible montant des charges liées aux activités historiques du Groupe en Italie et au Royaume-Uni.

31.2 Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies

(en millions d'euros)	2020	2019
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	0,9	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2,0)	(4,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(12,0)	(12,2)
Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies	(13,1)	(16,6)
Reclassement de la trésorerie des activités non poursuivies en actif en vue de la vente	(11,9)	(11,0)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(25,0)	(27,6)

Les flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies incluent principalement l'activité BCC pour un flux net de -11,9 millions d'euros en 2020, et un flux net de -16,0 millions d'euros en 2019.

31.3 Actifs détenus en vue de la vente et dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

(en millions d'euros)	2020	2019
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	200,6
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>0,0</i>	<i>4,1</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>0,0</i>	<i>23,4</i>
<i>Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location</i>	<i>0,0</i>	<i>69,2</i>
<i>Stocks</i>	<i>0,0</i>	<i>72,2</i>
<i>Créances clients</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Créances d'impôts exigibles</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>0,0</i>	<i>20,8</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>0,0</i>	<i>10,9</i>
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0,0	135,1
<i>Dettes de loyer à plus d'un an</i>	<i>0,0</i>	<i>61,4</i>
<i>Provisions pour retraites et autres avantages similaires</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>
<i>Dettes de loyer à moins d'un an</i>	<i>0,0</i>	<i>8,8</i>
<i>Autres passifs financiers courants</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>0,0</i>	<i>51,6</i>
<i>Autres passifs courants</i>	<i>0,0</i>	<i>12,7</i>
<i>Passifs liés à des magasins en cours de cession</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

Les actifs détenus en vue de la vente et les dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente représentaient en 2019 les actifs et dettes associés de BCC.

Note 32 Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

32.1 Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements et obligations contractuelles du Groupe, hormis les engagements liés aux avantages du personnel détaillés dans la note 25.

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			2020
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligations d'achat irrévocables	20,4	4,6	2,9	27,9
Total engagements donnés	20,4	4,6	2,9	27,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			2019
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligations d'achat irrévocables	24,6	3,6	0,6	28,8
Total engagements donnés	24,6	3,6	0,6	28,8

32.2 Nantissements et sûretés réelles

La maturité du Contrat de Crédit Senior d'un montant total de 600 millions d'euros, initialement de 5 ans à compter de sa signature le 20 avril 2016, a été renégociée en 2018 et s'établit désormais en avril 2023. Le Contrat de Crédit Senior se décompose en deux lignes :

- un prêt à moyen terme (Senior Term Loan Facility) d'un montant de 200 millions d'euros, amortissable à compter du 54e mois ;
- une ligne de crédit revolving (Revolving Facility) d'un montant de 400 millions d'euros, destinée à financer les variations de trésorerie liées à la saisonnalité.

En outre, les obligations senior pour un montant de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans émises le 22 septembre 2016, ont été refinancées le 15 mai 2019 par l'émission d'obligations senior d'un montant principal cumulé de 650 millions d'euros, composé d'un montant en principal cumulé de 300 millions d'obligations senior échues en 2024 et d'un montant en principal cumulé de 350 millions d'obligations senior échues en 2026. Les obligations 2024 verseront un coupon annuel de 1,875%. Les obligations de 2026 verseront un coupon annuel de 2,625%. Le produit de l'offre a été utilisé pour rembourser Intégralement les 650 millions d'euros d'obligation senior à 3,25% en circulation arrivant à échéance en 2023.

Par ailleurs, Fnac Darty a annoncé le 18 février 2019 la signature d'un contrat de crédit d'un montant de 100 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Réalisé dans le cadre du « Plan Juncker » cet emprunt sera destiné à financer les investissements de transformation digitale de Fnac Darty. Ce financement permet au Groupe de saisir une opportunité de mise en place de dette long terme, avec une maturité maximale de 9 ans, à des conditions très attractives.

Afin de cautionner ces lignes de financement souscrites par la société Fnac Darty SA, les sociétés suivantes du Groupe se sont portées garantes : Fnac Darty Participations et Services SA, Fnac Direct, Établissements Darty et fils, Darty Grand Est, Darty Grand Ouest, Fnac Belgium et Fnac Vanden Borre.

Fnac Darty a signé en avril 2020 un contrat de crédit d'un montant de 500 millions d'euros, garanti par l'état, avec un pool de banques françaises. Réalisé dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (" PGE "), dans le contexte de crise COVID-19, cet emprunt est destiné à sécuriser la liquidité du Groupe et à assurer la reprise des activités. Ce prêt sera garanti à hauteur de 70% par l'Etat français, aura une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles (avril 2026). Ce nouveau financement permet à Fnac Darty de bénéficier du soutien des institutions bancaires françaises de premier plan, dans un contexte de crise sans précédent. Le Groupe dispose ainsi d'une structure de financement solide, équilibrée entre dette bancaire et obligataire. Le Prêt Garanti par l'Etat ne bénéficie pas de la garantie des filiales.

32.3 Autres engagements

Les autres engagements s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			2020	2019
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Montant de la ligne de crédit non utilisée à la date de clôture	0,5	402,0	0,0	402,5	409,6
Montant de la Garantie par l'Etat du Prêt Garantie par l'Etat	350,0	0,0	0,0	350,0	0,0
Autres garanties reçues	44,2	26,6	29,8	100,6	92,5
Total engagements reçus	394,7	428,6	29,8	853,1	502,1
Garanties sur loyer, cautions immobilières	9,0	16,4	19,2	44,6	43,5
Autres engagements	130,7	29,9	73,0	233,6	222,6
Total engagements donnés	139,7	46,3	92,2	278,2	266,1

La ligne de crédit revolving mobilisable « Revolving Facility » d'un montant de 400 millions d'euros n'a pas fait l'objet de tirage au 31 décembre 2019, et constitue donc un engagement hors bilan reçu. Le montant de cette ligne est en légère diminution car certaines lignes de crédit revolving de la société Nature & Découvertes sont arrivés à échéance au cours de l'année 2020 et n'ont pas fait l'objet de renouvellement.

Fnac Darty a signé en avril 2020 un contrat de crédit d'un montant de 500 millions d'euros, garanti par l'état, avec un pool de banques françaises. Réalisé dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (" PGE "), dans le contexte de crise COVID-19, cet emprunt est destiné à sécuriser la liquidité du Groupe et à assurer la reprise des activités. Ce prêt sera garanti à hauteur de 70% par l'Etat français, aura une maturité de 1 an, avec option d'extension jusqu'à 5 années additionnelles (avril 2026).

L'augmentation des autres garanties reçues pour 12,6 millions d'euros est liée principalement par la hausse des cautions des nouveaux contrats de franchise pour 7,7 millions d'euros.

L'augmentation des autres engagements donnés de 11,0 millions d'euros est principalement due à :

- l'accord par Fnac Darty SA d'une garantie à Apple Distribution International dans le cadre de la relation fournisseur pour un montant de 75 millions d'euros maximum couvrant l'ensemble de la relation fournisseur,
- la sortie du périmètre des engagements donnés par BCC au bénéfice d'Apple, Atradius et aux bailleurs de ses magasins pour un total d'environ 50 millions d'euros,
- un impact positif de la parité EUR/GBP venant réduire l'engagement donné auprès de Comet pour 4,8 millions d'euros,
- une diminution des engagements donnés auprès des bailleurs des magasins cédés dans le cadre de la décision de l'Autorité de la Concurrence suite au rachat de Darty pour 9,0 millions d'euros

Les autres engagements donnés comprennent deux cautions pour un montant global de 83 millions de Livres Sterling (contre-valeur de 92,3 millions d'euros) :

- une caution de 23 millions de Livres Sterling donnée par Darty en 2012, lors de la cession de Comet, et reconduite le 31

janvier 2020 jusqu'en mai 2026.

- une caution supplémentaire de 60 millions de Livres Sterling, d'une durée de 20 ans, donnée le 23 juin 2017 par le Groupe afin de garantir ses obligations dans le fonds de pension britannique Comet.

Afin de garantir cet engagement envers le fonds de pension Comet, les sociétés cautionnant l'emprunt obligataire se sont portées garantes (Fnac Darty Participations et Services SA, Fnac Direct, Établissements Darty et fils, Darty Grand Est, Darty Grand Ouest, Fnac Belgium et Fnac Vanden Borre). L'obligation de chacune des sociétés garante prendra fin si leur caution envers l'emprunt obligataire cesse aussi.

Dans le cadre du partenariat stratégique avec le groupe CTS EVENTIM, la société FDPS a contractualisé une garantie à première demande au bénéfice de sa filiale France Billet en contrepartie du maintien du cash pooling avec le Groupe pour un montant de 20 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, cette garantie n'est pas utilisée, et constitue donc un engagement hors bilan reçu par France Billet et un engagement donné par la société FDPS.

En outre, dans le cadre du partenariat stratégique conclu avec CTS Eventim le 31 octobre 2019, la société CTS Eventim a l'option d'augmenter sa participation au capital de France Billet à un niveau majoritaire via l'exercice d'un call en 2023.

32.4 Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

32.5 Procès et litiges

Au cours de l'année 2020, le Groupe a rapidement réagi en adoptant des mesures exceptionnelles afin de limiter les impacts de la crise sanitaire sur sa structure et ses niveaux de résultats. Les incertitudes que laisse encore planer l'évolution de la crise sanitaire au niveau mondial rendent les prévisions d'activité incertaines. Le risque de confinement lié à une nouvelle vague d'épidémie, ainsi que le risque de reprise d'activité plus lente que prévue exposent le Groupe à un grand nombre d'aléas et incertitudes pour les six prochains mois de 2021.

Parallèlement aux risques liés à la crise sanitaire, les sociétés du Groupe engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, estimées probables par elles et leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

Fnac Darty a confirmé, le 3 février 2020, avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, pour un montant d'environ 83 millions de Livres Sterling. Darty Holdings SAS, une filiale du Groupe, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL), avait cédé Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume Uni, en 2012. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de la requête, et a pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts.

Une question préliminaire à la poursuite de la procédure au fond a été soulevée courant 2020, portant sur l'applicabilité au cas d'espèce de la section 239 de l'Insolvency Act 1986, condition nécessaire à la recevabilité du contentieux. La procédure relative à cette question préliminaire reste pendante, Darty ayant été autorisée à faire appel de la décision de 1^{ère} instance du 10 juillet 2020. La juridiction compétente a en effet considéré le 30 novembre 2020 que les arguments d'appel étaient recevables et a également décidé la suspension du contentieux au fond, dans l'attente de la décision d'appel à intervenir courant 2021. La reprise du calendrier judiciaire au fond est donc conditionnée au sens de la décision d'appel.

En juillet 2020, le Groupe Fnac Darty fait l'objet de deux assignations devant le tribunal de commerce de Paris par une partie des franchisés adhérents du Groupement des Franchisés Darty.

Le premier litige, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros, porte principalement sur le traitement des ventes en lignes dans le cadre du click & collect opéré dans les magasins des franchisés, une problématique à laquelle de nombreux réseaux de franchise sont confrontés compte tenu du développement de la vente en ligne tous secteurs confondus. Ce litige a été résolu pour sa composante principale et les parties sont convenues de solliciter une conciliation pour résoudre leur divergence sur le résiduel (de l'ordre d'environ 0,4 million d'euros).

Le second litige, pour un montant d'environ 12,8 millions d'euros, s'appuie sur des allégations visant à faire peser sur Fnac Darty l'impact de la fermeture des magasins des franchisés pendant la période de confinement. Fnac Darty conteste bien entendu fermement les fondements de cette demande. Les parties sont également convenues de solliciter une conciliation pour résoudre leur divergence.

Le tribunal de commerce de Paris a accepté cette demande et un conciliateur sera désigné très rapidement.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucun litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du groupe.

Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de la Société ou du Groupe.

Note 33 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêt, de change et aux fluctuations de cours de bourse

Au 31 décembre 2020 l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

33.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est composée d'actifs et passifs financiers à taux variable exposés à un risque de cash-flow comme suit :

(en millions d'euros)	2020	Echéancier pour 2020		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	1 323,4	1 323,4	0,0	0,0
Actifs financiers à taux variable	1 323,4	1 323,4	0,0	0,0
Autres dettes financières	701,3	551,3	150,0	0,0
Passifs financiers à taux variable	701,3	551,3	150,0	0,0

(en millions d'euros)	2019	Echéancier pour 2019		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	740,3	740,3		
Actifs financiers à taux variable	740,3	740,3	0,0	0,0
Autres dettes financières	203,3	22,0	181,3	0,0
Passifs financiers à taux variable	203,3	22,0	181,3	0,0

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

La dette du Groupe est majoritairement constituée de financements à taux fixe (notamment l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros et l'emprunt Banque Européenne d'Investissement de 100 millions d'euros).

Les emprunts à taux variable, indexés sur l'Euribor, sont principalement le Prêt Garanti par l'Etat de 500 millions d'euros ainsi que la ligne de crédit à moyen terme de 200 millions d'euros. Concernant ces emprunts à taux variables, au 31 décembre 2020, une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 3,5 millions d'euros sur le résultat avant impôt du Groupe, en année pleine.

(en millions d'euros)	Impact Résultat
Au 31 décembre 2020	
Variation de + 50 points de base	(3,5)
Variation de - 50 points de base	3,5

Toutes les autres variables de marché sont réputées constantes dans la détermination de la sensibilité.

33.2 Exposition aux risques de change

Fnac Darty utilise pour la gestion du risque de change des instruments de change à terme, afin de couvrir ses risques commerciaux d'export et d'import.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achat d'options ou tunnels) pour couvrir des expositions futures.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9, ces instruments dérivés sont analysés au regard des critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture.

Les dérivés de change du Groupe traités en gestion à des fins de couverture ne sont pas documentés dans le cadre de la comptabilité de couverture au regard de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisés comme des instruments dérivés dont la variation de juste valeur impacte les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 ces dérivés incluent principalement un contrat de couverture de change en dollars.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Dollar américain
Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat	98,8	98,8
Achats à terme & swaps achat à terme	98,8	98,8

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	Dollar américain
Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat	59,0	59,0
Achats à terme & swaps achat à terme	59,0	59,0

Au 31 décembre 2020, l'exposition bilancielle du Groupe en devises de transaction autres que l'euro était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Dollar américain	Franc suisse	Hong Kong dollar
Créances commerciales exposées	3,3	2,6	0,7	
Autres actifs financiers exposés	28,8	9,7	18,3	0,8
Dettes fournisseurs exposées	23,0		23,0	
Dettes financières exposées	0,0			
Exposition brute au bilan	9,1	12,3	(4,0)	0,8
Instruments de couverture	12,3	12,3		
Exposition brute après gestion	(3,2)	0,0	(4,0)	0,8

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Dollar américain	Franc suisse	Hong Kong dollar
Actifs monétaires	32,1	12,3	19,0	0,8
Passifs monétaires	23,0	0,0	23,0	0,0
Exposition brute au bilan	9,1	12,3	(4,0)	0,8
Instruments de couverture	12,3	12,3		
Exposition brute après gestion	(3,2)	0,0	(4,0)	0,8

Les créances commerciales et les dettes fournisseurs en devises exposées au risque de change concernent les opérations courantes.

Les autres actifs financiers exposés sont constitués des créances et prêts ainsi que des soldes bancaires, des placements et équivalents de trésorerie dont la date d'échéance est inférieure à trois mois en date d'acquisition.

La politique de gestion du risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change intrinsèque à l'activité des entités du Groupe, en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes sur les importations et les exportations du Groupe au plus tard lorsque l'entité s'engage et à interdire toute spéculation. La gestion du risque de change est encadrée par une procédure interne qui vise à couvrir les risques dès leur identification.

Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité exclut les impacts liés à la conversion des états financiers de chaque entité de Fnac Darty dans sa monnaie de présentation (euro) ainsi que la valorisation de la position de change bilancielle considérée comme non

significative en date d'arrêté.

Sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact des instruments dérivés de change en cas d'une variation instantanée de 10 % des cours de change de l'Euro par rapport aux principales devises d'exposition les plus significatives pour le Groupe (principalement le dollar américain) est non significatif.

33.3 Exposition aux risques de fluctuation des cours de bourse

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe intervient sur les actions émises par le Groupe. Au 31 décembre 2020, aucune opération de couverture relative au risque actions n'était reconnue comme instrument dérivé au regard de l'application de la norme IFRS9.

33.4 Autres risques de marché – Risques de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers.

33.5 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe.

L'analyse suivante porte sur les engagements contractuels des dettes financières et dettes fournisseurs et inclut notamment les intérêts à payer. Les flux futurs de trésorerie présentés n'ont pas fait l'objet d'actualisation.

Il n'est pas prévu sur la base des données en date de clôture que les flux de trésorerie indiqués se produisent de façon anticipée et pour des montants sensiblement différents de ceux indiqués dans l'échéancier.

Les flux relatifs aux dérivés de change sont non significatifs.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Autres dettes financières	2 568,6	(2 568,6)	(782,6)	(1 150,3)	(635,7)
Dettes fournisseurs	1 784,4	(1 784,4)	(1 784,4)		
Total	4 353,0	(4 353,0)	(2 567,0)	(1 150,3)	(635,7)

<i>(en millions d'euros)</i>	2019				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Autres dettes financières	2 029,3	(2 029,3)	(292,1)	(1 061,7)	(675,5)
Dettes fournisseurs	1 888,7	(1 888,7)	(1 888,7)		
Total	3 918,0	(3 918,0)	(2 180,8)	(1 061,7)	(675,5)

Note 34 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

	2020					niveau d'évaluation	2019
	Ventilation par classification comptable						
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti		Valeur au bilan
Actifs non courants:							
Actifs financiers non courants	32,6	32,6	11,1		21,5		27,9
<i>Instrument de dette à la juste valeur</i>	11,1	11,1	11,1			niveau 2	7,4
<i>Dépôts et cautionnements</i>	21,2	21,2			21,2		20,2
<i>Autres actifs financiers non courants</i>	0,3	0,3			0,3		0,3
Actifs courants:							
Créances clients	285,4	285,4			285,4		274,8
Autres actifs financiers courants	6,8	6,8			6,8		11,6
<i>Instrument dérivés actifs avec comptabilité de couverture</i>						niveau 2	0,9
<i>Autres actifs financiers courants</i>	6,8	6,8	6,8		6,8		10,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 568,7	1 568,7	1 568,7			niveau 1	995,5
Passifs non courants:							
Emprunts et dettes financières à long terme	1 792,3	1 786,0			1 786,0		1 903,4
<i>Emprunt obligataire 2026</i>	353,4	350,0			350,0	niveau 1	350,0
<i>Emprunt obligataire 2024</i>	302,9	300,0			300,0	niveau 1	300,0
<i>Emprunt obligataire 2023</i>	0,0	0,0			0,0	niveau 1	0,0
<i>Dette locative à long terme</i>	884,1	884,1			884,1		967,0
<i>Emprunt Banque Européenne d'Investissement</i>	100,0	100,0			100,0		100,0
<i>Ligne de crédit à moyen terme</i>	150,0	150,0			150,0		180,0
<i>Autres dettes financières</i>	1,9	1,9			1,9		6,4
Passifs courants:							
Emprunts et dettes financières à court terme	782,6	782,6			282,6		289,3
<i>Prêt Garanti par l'Etat</i>	500,0	500,0					
<i>Intérêts capitalisés des obligataires</i>	1,3	1,3			1,3		1,3
<i>Dette locative à court terme</i>	229,7	229,7			229,7		212,3
<i>Ligne de crédit à moyen terme</i>	50,0	50,0			50,0		20,0
<i>Titres de créances négociables</i>							50,0
<i>Autre dettes financières</i>	1,6	1,6			1,6		5,7
Autres passifs financiers courants	13,0	13,0			13,0		18,2
<i>Instrument dérivés passifs avec comptabilité de couverture</i>	2,4	2,4			2,4	niveau 2	
<i>Autres passifs financiers courants</i>	10,6	10,6			10,6		18,2
Dettes fournisseurs	1 784,4	1 784,4			1 784,4		1 888,7

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Ainsi le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés

(prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêté :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Note 35 Transactions avec les parties liées

Partie liée ayant un contrôle sur Fnac Darty

Au 31 décembre 2020, le groupe Ceconomy Retail International détient 24,2 % du capital et 24,2 % des droits de vote de Fnac Darty. En 2020, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'est à mentionner.

Au 31 décembre 2020, la société SFAM détient 11,4 % du capital et 11,4 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société SFAM n'est pas une partie liée.

Au 31 décembre 2019, le groupe Ceconomy Retail International détenait 24,3 % du capital et 24,3 % des droits de vote de Fnac Darty. Sur 2019, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'était à mentionner.

Au 31 décembre 2019, la société SFAM détenait 11,4 % du capital et 11,4 % des droits de vote de Fnac Darty et n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société SFAM n'était pas une partie liée.

Note 36 Rémunération des dirigeants

Avantages à court terme

Le périmètre des principaux dirigeants correspond au comité exécutif du Groupe. La rémunération constatée en charge est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020 ^(a)	2019 ^(a)
Avantages à court terme	7,4	8,5
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	0,0

(a) Montants y compris les charges sociales.

Avantages à long terme

En 2020, cinq dispositifs de rémunération variable pluriannuelle liés aux dispositifs d'options de performance et d'actions gratuites sont arrivés tout ou partie à échéance.

En application de la norme IFRS 2, il a été procédé à la mise à jour du nombre d'instruments arrivés à échéance, annulés et attribués au cours de l'exercice. Le taux de la volatilité du cours de l'action Fnac Darty a été maintenu à 25 %. La charge ainsi évaluée selon la norme IFRS 2 de ces dispositifs de rémunération pluriannuelle s'élève en 2020 à 3,5 millions d'euros chargés et en 2019 à 3,5 millions d'euros chargés. L'acquisition définitive de ces dispositifs pluriannuels est soumise à des conditions de performance et de présence. L'ensemble de ces plans est détaillé dans la note 7.

Le plan de décembre 2017 d'actions gratuites est arrivé à échéance le 2 mars 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) et de l'atteinte d'un niveau de synergies ainsi qu'à un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 62,20% des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 14 décembre 2019.

La deuxième tranche du plan 2017 en options de performance a été acquise au 1^{er} mai 2020. Compte tenu des conditions de performance du cours de l'action Fnac Darty et de l'atteinte d'un niveau de synergies à réaliser, 50 % des options de la deuxième tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 1^{er} mai 2020. Ces options peuvent être levées entre le 2 mai 2020 et le 1^{er} mai 2021 au prix d'exercice de 66,23 euros.

A la date de mise en ligne du présent document, aucune de ces options n'a été exercée.

La première tranche du plan 2018 en options de performance a été acquise au 17 mai 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des sociétés du SBF120 et de l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 47,10% des options de la première tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 17 mai 2020. Ces options peuvent être levées entre le 18 mai 2020 et le 17 mai 2021 au prix d'exercice de 89,43 euros.

A la date de mise en ligne du présent document, aucune de ces options n'a été exercée.

La première tranche du plan 2018 d'actions gratuites est arrivée à échéance le 17 mai 2020. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des

sociétés du SBF120 et de l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel courant à réaliser, 47,10% des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 17 mai 2020.

Le plan 2016 d'actions gratuites est arrivé à échéance le 16 juin 2020 pour les résidents étrangers. Compte tenu de la moyenne des 20 cours de clôture de bourse de l'action Fnac Darty précédant le 17 juin 2018 (moyenne à 89,80 euros) et des conditions de performance, 100 % des actions ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 16 juin 2020.

Note 37 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes de la société Fnac Darty, société mère du Groupe et du réseau associé, se ventilent de façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020							
	Deloitte & Associés				KPMG			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	0,2	33%		0%	0,2	29%		0%
• Filiales intégrées globalement	0,4	67%	0,2	100%	0,4	57%	0,1	100%
Sous-total	0,6	100%	0,2	100%	0,6	86%	0,1	100%
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur	0,0	0%		0%	0,1	14%		0%
• Filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Sous-total	0,0	0%	0,0	0%	0,1	14%	0,0	0%
TOTAL	0,6	100%	0,2	100%	0,7	100%	0,1	100%

Les services autres que la certification des comptes se composent principalement de missions de consultation sur le contrôle interne, de consultations techniques et des attestations diverses.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019							
	Deloitte & Associés				KPMG			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	0,2	33%		0%	0,2	25%		0%
• Filiales intégrées globalement	0,4	67%	0,3	100%	0,5	63%	0,1	100%
Sous-total	0,6	100%	0,3	100%	0,7	88%	0,1	100%
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur	0,0	0%		0%	0,1	13%		0%
• Filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Sous-total	0,0	0%	0,0	0%	0,1	13%	0,0	0%
TOTAL	0,6	100%	0,3	100%	0,8	100%	0,1	100%

Note 38 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe confirme les perspectives qui ont été données dans le communiqué de presse portant sur les estimations de sa performance 2020 publié le 19 janvier dernier.

Dans un contexte toujours incertain où le Groupe anticipe un 1er semestre toujours perturbé par la crise sanitaire et un 2ème semestre marqué par des conditions d'exploitation plus normalisées, le Groupe reste confiant mais prudent sur la performance de ses marchés en 2021.

A la date du présent communiqué, la crise sanitaire est toujours présente dans l'ensemble des pays où le Groupe opère. Ainsi, des restrictions subsistent en France avec la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m², et de manière plus restrictive notamment en Suisse où l'ensemble des magasins sont fermés depuis la mi-janvier. Cependant, le Groupe constate une tendance de chiffre d'affaires au cumul à la mi-février 2021 équivalente à celle du 4ème trimestre 2020, portée par le report des ventes dans les magasins ouverts et sur les plateformes e-commerce du Groupe.

Le Groupe rappelle, par ailleurs, qu'il n'anticipe pas un retour à la normale de l'activité de Billetterie au mieux avant le second semestre 2021. Enfin, la reprise de l'activité économique en Péninsule Ibérique est attendue plus lente que dans les autres pays où le Groupe est présent.

Par conséquent, malgré un début d'année encourageant dans un contexte sanitaire toujours incertain, le Groupe demeure prudent et confirme, pour 2021, une légère croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par rapport à 2020.

Fnac Darty a lancé le 23 février 2021 son nouveau plan stratégique, Everyday, dont les enjeux et perspectives sont détaillés dans un communiqué de presse ad hoc publié ce jour et disponible sur le site internet www.fnacdarty.com.

Compte tenu de la solidité de son modèle économique, Fnac Darty proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2021 la réactivation de sa politique de retour à l'actionnaire et la distribution d'un dividende ordinaire de 1,00 euro par action, représentant un taux de distribution d'environ 30%. Ce dividende sera payable en totalité en numéraire. La date de détachement du dividende aura lieu le 5 juillet 2021 et la date de paiement du dividende le 7 juillet 2021.

Note 39 Liste des filiales consolidées au 31 décembre 2020

La liste des filiales du Groupe est la suivante :

Consolidation par intégration globale : G

Consolidation par mise en équivalence : E

Sociétés	% d'intérêt			
	31/12/2020	31/12/2019		
FNAC DARTY (Société mère)				
Enseigne FNAC				
France				
ALIZE - SFL	G	100,00	G	100,00
CODIREP	G	100,00	G	100,00
FNAC DARTY Participations et Services	G	100,00	G	100,00
FNAC ACCES	G	100,00	G	100,00
FNAC APPRO GROUPE	G	100,00	G	100,00
FNAC DIRECT	G	100,00	G	100,00
FNAC LOGISTIQUE	G	100,00	G	100,00
FNAC PARIS	G	100,00	G	100,00
FNAC PERIPHERIE	G	100,00	G	100,00
FNAC TOURISME	G	100,00	G	100,00
FOURTY		Dissoute le 31/12/2020	E	50,00
FRANCE BILLET	G	52,00	G	52,00
IZNEO	E	50,00	E	50,00
MSS	G	100,00	G	100,00
RELAIS FNAC	G	100,00	G	100,00
TICK & LIVE	G	26,00	G	26,00
WEFIX	G	69,00	G	51,00
WEFIX IMMO	G	69,00	G	51,00
123BILLETS (BilletReduc.com)	G	52,00	G	52,00
CTS Eventim France	G	52,00	G	52,00
Belgique				
BELGIUM TICKET	G	39,00	G	39,00
FNAC BELGIUM	G	100,00	G	100,00
WEFIX Belgique	G	69,00	G	51,00
Luxembourg				
FNAC Luxembourg	G	100,00	G	100,00
Espagne				
FNAC ESPANA	G	100,00	G	100,00
Monaco				
FNAC MONACO	G	100,00	G	100,00
Portugal				
FNAC PORTUGAL	G	100,00	G	100,00
Suisse				
FNAC SUISSE	G	100,00	G	100,00
SWISSBILLET	G	100,00	G	100,00
Allemagne				
WEFIX (Allemagne)	G	69,00	G	51,00

Sociétés	% d'intérêt			
	31/12/2020	31/12/2019		
Enseigne DARTY				
Royaume-uni				
Darty limited	G	100,00	G	100,00
Kesa Holdings Limited	G	100,00	G	100,00
Kesa Sourcing Limited		Dissoute le 31/01/2020	G	100,00
France				
Darty Holdings SAS	G	100,00	G	100,00
Kesa France SA	G	99,70	G	99,70
Participations Distribution Services SNC	G	100,00	G	100,00
Ménafinance SA		Cédée le 18/06/2020	E	50,00
Darty Développement SAS	G	100,00	G	100,00
A2I Darty Ouest SNC	G	100,00	G	100,00
A2I Darty Rhône Alpes SNC	G	100,00	G	100,00
A2I Ile de France SNC	G	100,00	G	100,00
Compagnie Européenne de Commerce et de Di	G	100,00	G	100,00
Etablissements Darty & Fils SAS	G	100,00	G	100,00
Darty Grand Ouest SNC	G	100,00	G	100,00
Darty Grand Est SNC	G	100,00	G	100,00
Pays-bas				
BCC Holding BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
BCC Elektro-Specialzaken BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
BCC Holding Amstelveen BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
BCC Vastgoed Holding BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Bouwerij Amstelveen BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Bouwerij Amstelveen OG BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Oude Haagweg Holding BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Oude Haagweg OG BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Polectro BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Polectro Plaza BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Rivieradreef Holding BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Rivieradreef OG BV		Cédée le 25/11/2020	G	100,00
Belgique				
New Vanden Borre	G	100,00	G	100,00
New Vanden Borre transport	G	100,00	G	100,00
Vanden Borre Kitchen	E	50,00	E	50,00
Autres pays				
Darty Asia Consulting limited (CH)	G	100,00	G	100,00
Fnac Darty Asia limited (HK)	G	100,00	G	100,00
Enseigne NATURE & DECOUVERTES				
France				
Nature & découvertes	G	100,00	G	100,00
Terre d'OC évolution	G	100,00	G	100,00
Belgique				
Nimmer Dor Belgie	G	100,00	G	100,00
Luxembourg				
Nimmer Dor Luxembourg	G	100,00	G	100,00
Allemagne				
Nature & découvertes Deutschland	G	100,00	G	100,00

Note 40 Taux de change utilisés pour la conversion des sociétés en monnaie étrangère
--

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des sociétés du Groupe en monnaie étrangère :

<i>pour 1€</i>	2020		2019	
	taux de clôture	taux moyen	taux de clôture	taux moyen
Livre sterling	0,90	0,89	0,85	0,88
Franc suisse	1,08	1,07	1,09	1,11